

**RISQUE, RÉSILIENCE ET
RECONSTRUCTION DES
COMMUNAUTÉS:
État du secteur après trois mois de
crise de la COVID-19**



TABLES DES MATIÈRES

Au sujet du sondage	1
Au sujet des organisations	1
Remerciements	2
Lettre de l'AFO et de l'ONN	3
Synthèse	4
Section 1 : Viabilité financière et opérationnelle	9
Section 2 : Accès aux fonds et aux mesures d'aide gouvernementales liés à la COVID-19	15
Section 3 : Les attitudes, l'adaptabilité et la résilience des organismes à but non lucratif	23
Aperçu sectoriel : les organismes à but non lucratif francophones	31
Aperçu sectoriel : les faits saillants dans diverses régions	35
Recommandations	38
A. Financement	38
B. Soutien aux employeurs et aux travailleurs	39
C. Réouverture et reprise	41
Mot de la fin	42
Annexe A - Questionnaire	44
Annexe B - Profil des organismes sondés	57
Annexe C - Données	62

AU SUJET DE SONDAGE

Alors que la pandémie de la COVID-19 continue de poser des défis, l'Ontario Nonprofit Network (ONN), l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO) font équipe pour faire entendre la voix des organismes à but non lucratif (OBNL) au moment où la province passe au déconfinement.

Le sondage avait pour objectif de cerner en un point précis dans le temps l'impact de la pandémie sur les 58 000 organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance de l'Ontario et de vérifier l'efficacité des politiques et des mesures d'aide des gouvernements provincial et fédéral. Il visait aussi à recueillir des données démontrant que de futures décisions sur les mesures d'aide ou les politiques visant à favoriser la reprise économique doivent souligner, respecter et reconnaître le rôle que jouent les organismes à but non lucratif dans leurs communautés.

Au total, 1131 organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance ontariens ont participé à ce sondage. Les données collectées démontrent que ces organismes continuent de s'adapter à l'incertitude économique et politique engendrée par la pandémie de la COVID-19. Ce sondage fait suite au sondage COVID-19 Flash Survey de l'ONN et à l'Analyse du sondage sur la relance économique franco-ontarienne de l'AFO, qui ont fourni une première saisie de l'impact de la COVID-19 sur les organismes à but non lucratif au début de la pandémie, accompagnée de considérations sur des mesures nécessaires pour assurer la reprise économique. Le présent sondage apporte une importante mise à jour en indiquant l'état du secteur trois mois après le début de la pandémie.

Au sujet de l'Ontario Nonprofit Network

ONN est le réseau indépendant sans but lucratif qui représente les 58 000 organismes à but non lucratif de l'Ontario. Ses domaines d'intérêt sont les politiques, les revendications et les services qui renforcent le secteur sans but lucratif de l'Ontario à titre de pilier important de notre société et de notre économie. ONN se soucie de créer un environnement politique qui assure la vitalité des organismes à but non lucratif. Nous encourageons notre réseau diversifié d'OBNL aux quatre coins de l'Ontario à travailler de concert pour affronter les problèmes du secteur et faire entendre la voix de notre réseau auprès des gouvernements, des bailleurs de fonds et d'autres intervenants. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Au sujet de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario. Elle a pour mandat de consulter la collectivité francophone de la province et d'être son porte-parole. L'AFO veille particulièrement à promouvoir et à défendre les droits des 744 000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes. [Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

REMERCIEMENTS

Nous remercions Bryan Michaud, analyste politique de l'AFO, et Teshini Harrison, analyste politique de l'ONN, d'avoir mené cette initiative. Nous remercions grandement le personnel et les responsables des communications de l'ONN et de l'AFO pour leur précieux soutien et leurs commentaires tout au long du processus de conception, de rédaction et de diffusion du sondage.

Nous remercions spécialement la Fondation Trillium de l'Ontario pour son soutien en nature. Merci aux stagiaires de l'AFO: Bradley Boileau, Zoë Boudreau et Rougui Bah, et aux étudiants de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto pour leur aide à l'analyse et à la présentation graphique des données.

Nous tenons aussi à remercier tous les organismes sondés, ainsi que nos partenaires qui ont diffusé le sondage et encouragé les organismes membres de leurs réseaux à y participer de manière à fournir de précieuses données. Des initiatives comme celle-ci sont possibles grâce au généreux soutien des organismes à but non lucratif et des organismes de bienfaisance de partout dans la province.

LETTRE DE L'ONN ET DE L'AFO

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et l'Ontario Nonprofit Network (ONN) sont fiers de s'être associés pour mener le sondage analysé dans ce document.

Il était important pour nos deux organismes de s'allier pour broser un portrait global de la situation du secteur à but non lucratif de l'Ontario, que ce soit au niveau francophone, anglophone ou bilingue. De plus, nous nous étions rendu compte avant de lancer cette consultation que les défis rencontrés par nos membres respectifs étaient similaires. Nous sommes donc très heureux de cette collaboration.

Près de 1200 organismes de partout en province, francophones, anglophones et bilingues, ont répondu à ce questionnaire en ligne. Grâce à ce bon taux de participation, ce sondage nous permet d'avoir un portrait fidèle du secteur à but non lucratif de la province, trois mois après le début de la crise de la COVID-19.

Avec ces résultats en main, nos deux organismes provinciaux ont des données probantes qui serviront à orienter notre démarchage auprès des gouvernements fédéral et provincial. Nous espérons que les gouvernements saisiront l'occasion de prendre connaissance d'un portrait précis de la situation qui les aidera à orienter leurs actions de manière à nous aider le mieux possible. Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette analyse.

Nous remercions également tous les organismes qui y ont participé. Grâce à vous, nous sommes plus forts!

Carol Jolin
Président de l'AFO

Michelle Baldwin
Présidente du conseil d'administration de l'ONN

SYNTHÈSE

La crise de la COVID-19 ayant sévi depuis trois mois, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance de l'Ontario affrontent maintenant de nouveaux défis et un plus haut degré d'incertitude. Les effets de la crise sur le secteur, ses travailleurs, ses bénévoles et les collectivités qu'ils servent sont de plus en plus prononcés, alors que la crise de santé publique s'atténue (pour le moment) et que la crise économique s'accroît. À ces pressions s'ajoutent les besoins en matière de santé mentale liés à la COVID, la hausse de la violence conjugale et la prise de conscience grandissante du fait que les groupes marginalisés – notamment les ménages à faible revenu et les communautés racialisées – ont subi les effets de la crise de façon disproportionnée. Le sondage fait voir que :

- Les mesures de soutien des gouvernements fédéral et provincial n'ont pas bien tenu compte de l'importance, de l'ampleur et de l'impact économique du secteur sans but lucratif et sont loin de fournir l'aide dont les organismes à but non lucratif ont besoin pour affronter la crise et entamer la relance.
- Au cours des trois derniers mois, les OBNL ont dû à la fois puiser dans leurs fonds de réserve (c'est le cas pour 35 pour cent des organismes sondés), effectuer des compressions salariales (22 pour cent) et utiliser des fonds personnels (10 pour cent) pour répondre aux besoins financiers de leur organisme.
- Les solutions parcellaires, bien qu'utiles à court terme, ne fonctionnent pas pour les OBNL et les collectivités qu'elles servent.
- Partout dans la province, les OBNL ont continué de s'adapter en travaillant de plus près avec des services de proximité et des réseaux locaux pour soutenir leurs collectivités.
- Les OBNL et les gouvernements devront faire preuve de plus de collaboration, de flexibilité et de sens du partenariat, surtout dans un contexte où tous les secteurs s'affairent à planifier la relance.

06

Ce rapport synthétise les réponses de 1131 organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance ontariens qui ont participé au sondage en ligne entre le 16 et le 28 juin 2020. Le sondage ciblait les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance, les entreprises sociales et les coopératives à but non lucratif de l'Ontario ayant le mandat de fournir des services d'utilité publique et il s'adressait spécifiquement aux directrices et directeurs généraux et à d'autres dirigeants.

FAITS SAILLANTS

Inquiétudes liées à la viabilité financière et opérationnelle

- 40 pour cent des OBNL continuent de voir augmenter la demande pour leurs services.
- Pour les OBNL sondés, les pertes financières sont estimées d'environ \$90 million pour les OBNL nonprofits (121 229 \$ par OBNL).
- Plus de 3 sur 10 des OBNL ont dû licencier du personnel.
- 20 pour cent des organismes à but non lucratif (soit 1 sur 5) affirment qu'ils pourraient devoir fermer au cours des six prochains mois.

Manque d'accès aux mesures de soutien gouvernementales

- Seulement 35 pour cent des organismes sondés ont pu bénéficier de la subvention salariale d'urgence fédérale, tandis que plus d'un quart (28 pour cent) des organismes n'étaient pas éligibles.
- Trois quarts (75 pour cent) des OBNL n'ont pas bénéficié des mesures de soutien provinciales annoncées pour soutenir le secteur sans but lucratif pendant la crise de la COVID-19.
- Deux tiers (67 pour cent) des organismes à but non lucratif n'ont pas bénéficié des mesures d'allégement fiscal annoncées dans le Plan d'action contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario.
- La probabilité d'accéder aux fonds fédéraux était nettement plus élevée pour les organismes francophones que les organismes anglophones, tandis que la probabilité d'accéder aux fonds provinciaux était légèrement plus élevée pour les organismes anglophones que les organismes francophones.

Collaboration, adaptation et résilience

Plus de 200 répondants ont collaboré localement avec de nouveaux groupes d'aide mutuelle ou de services de proximité pour répondre aux besoins de leurs communautés en matière de services sur le terrain.

Les cas de collaboration avec des groupes d'aide mutuelle ou des services de proximité sont dans ces sous-secteurs : sollicitation de subventions; activités de collecte de fonds et promotion du bénévolat; droit, revendication et politique; et services sociaux [1].

Recommandations

L'ONN et l'AFO continuent de s'inquiéter des moyens qu'auront les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance pour survivre non seulement dans les prochains mois, mais jusqu'en 2021. En considérant la possibilité d'une deuxième vague d'infections, il incombe plus que jamais aux gouvernements de manifester leur engagement envers le secteur sans but lucratif en travaillant en partenariat avec lui pour relever les défis. Nous encourageons tous les paliers de gouvernement, les bailleurs de fonds et les autres donateurs à faire le nécessaire pour que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance puissent continuer d'accomplir leur mission et de servir leurs communautés en ces temps extrêmement éprouvants.

L'ONN et l'AFO continueront de revendiquer ce qui suit:

1. Une aide financière immédiate pour les organismes à but non lucratif.

- Aller de l'avant avec le fonds ontarien de stabilisation du secteur sans but lucratif afin de répondre aux besoins urgents de ce secteur qui emploie un million d'Ontariens et d'Ontariennes dans un large éventail d'industries, dont: les services sociaux, les soins de santé, l'art et la culture, le sport et le loisir, l'environnement, les groupes religieux, les entreprises sociales et d'autres [2]. Ce fonds soutiendrait un large éventail d'organismes partout dans la province en les aidant à garder leurs portes ouvertes et leur permettrait de continuer de répondre aux besoins et aux coûts croissants de leurs communautés.

[1] L'aide mutuelle est une forme d'échange volontaire de ressources et de services dans l'intérêt des deux parties de l'échange. Les projets d'aide mutuelle sont une forme d'action politique où les gens s'engagent à s'aider mutuellement et à affronter des conditions politiques changeantes.

2. Des mesures de soutien pour les employeurs et les travailleurs.

- Veiller à ce que les critères du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) correspondent aux besoins des OBNL. La mise en place de la SSUC et son prolongement jusqu'au 19 novembre 2020 sont des mesures de soutien bienvenues pour le secteur. Bien que les nouvelles lignes directrices du programme soient encourageantes, il demeure que le principe sous-jacent de cette subvention est que les employeurs pourront récupérer leurs revenus perdus. Or, ce principe ne correspond pas aux modèles d'affaires et aux sources de revenus des OBNL, qui ne pourront peut-être pas reprendre leurs activités génératrices de revenus autonomes même si l'économie reprend, en raison du temps de l'année et des règles de distanciation sociale.
- Investir dans l'augmentation de la capacité et de l'accessibilité du service Internet haute vitesse, afin de permettre aux OBNL, notamment dans les régions du Nord et rurales de la province, à embrasser le télétravail. Le problème de l'inégalité de l'accès des OBNL à Internet haute vitesse a nui et continue de nuire à leur capacité de fournir du soutien, de garder leur personnel au travail et de servir leurs communautés.
- Accélérer le déploiement des subventions salariales, comme la prime temporaire liée à la pandémie et d'autres mesures de soutien, afin que les OBNL puissent soutenir leurs employés et accéder facilement aux fonds et aux ressources qui leur sont destinés. Le souci ici devrait être de réduire le fardeau administratif de ces mesures de soutien.

3. La réouverture et la reprise économique.

- Donner aux OBNL un siège aux tables de planification de la reprise économique aux paliers fédéral et provincial.

[2] Voir la proposition de fonds de stabilisation de l'ONN: <https://theonnc.ca/our-work/covid-19-stabilization/>.

SECTION 1 : VIABILITÉ FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE

Dans les premiers temps de la pandémie du coronavirus, les organismes à but non lucratif ont indiqué qu'ils confrontaient une triple menace : la perte de revenus en raison de l'annulation d'activités de collecte de fonds, la chute du montant des dons et des problèmes sans précédent de gestion des ressources humaines[3]. L'ONN et l'AFO ont voulu savoir si la situation financière des organismes à but non lucratif avait changé au cours des trois derniers mois, afin de mieux comprendre comment les OBNL répondent à la situation et mieux cerner les problèmes qu'ils affrontent.

Faits saillants:

- 40 pour cent des OBNL continuent de voir augmenter la demande pour leurs services.
- 25 pour cent (1 sur 4) des OBNL considèrent que leurs plus grands défis sont: le financement ainsi que l'application des règles de santé et de sécurité en temps de pandémie. Un OBNL sur cinq craint de disparaître d'ici six mois.
- Un OBNL sur cinq craint de disparaître d'ici six mois.
- Plus de 3 sur 10 des OBNL ont dû licencier du personnel
- Les OBNL dans l'ensemble ont vu leurs revenus diminuer de 25 pour cent en moyenne.
- Les sous-secteurs qui rapportent les plus fortes hausses de la demande sont les services sociaux (58 pour cent), la santé (54 pour cent), le logement (43 pour cent), l'environnement (28 pour cent) et l'éducation (25 pour cent).
- Les sous-secteurs qui rapportent les plus fortes hausses des dépenses sont la santé (46 pour cent), le logement (35 pour cent), les services sociaux (33 pour cent) et l'environnement (19 pour cent).
- Un tiers (32 pour cent) des organismes sondés fournissent des services essentiels.

[3] COVID-19 Flash Survey Report <https://theonnc.ca/wp-content/uploads/2020/04/ONNs-COVID-19-Flash-Survey-Report-April-6-2020-1-compressed.pdf>

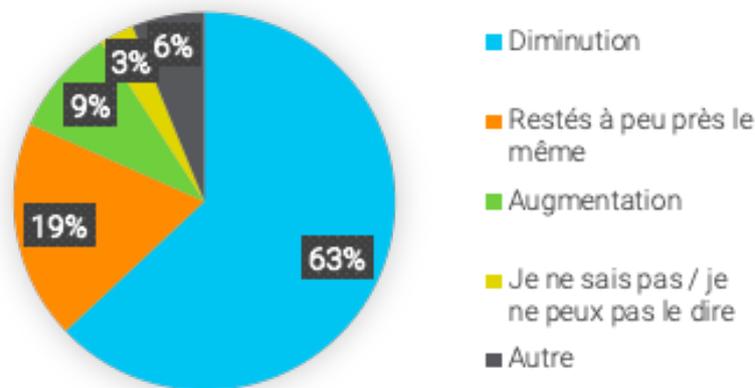
1. Les organismes à but non lucratif demeurent ouverts, mais non sans pressions financières.

- Seulement la moitié (52 pour cent) des organismes sondés ont indiqué que leurs opérations se poursuivent, bien qu'avec des adaptations pour le télétravail ou le téléservice, tandis que 16 pour cent rapportent que leurs opérations sont partielles. Ces données correspondent aux résultats du sondage précédent de l'ONN qui indiquait que la moitié des organismes à but non lucratif étaient toujours ouverts, bien qu'avec des adaptations.
- Les pressions financières demeurent inquiétantes alors que la demande ne cesse d'augmenter. Dans l'ensemble, 82 pour cent des organismes sondés ont subi un impact financier en raison de la crise de la COVID-19. L'impact est relativement faible pour certains (41 pour cent rapportent des pertes de moins de 50 000 \$); pour d'autres, l'impact est modéré (28 pour cent rapportent des pertes de 50 000 \$ à 250 000 \$; pour quelques-uns, enfin, l'impact est extrême (7 pour cent rapportent des pertes de 250 000 \$ à 999 999 \$).
- Parmi les organismes toujours actifs, 43 pour cent rapportent une hausse de la demande, alors même que 59 pour cent ont vu leurs revenus diminuer (en raison de la perte de frais d'adhésion, de frais de service, de droits d'entrée aux événements, de collectes de fonds et de dons du secteur privé) et que 23 pour cent ont vu augmenter leurs dépenses (liées aux technologies de l'information, à l'équipement de protection individuelle, au nettoyage et aux primes d'assurance).
- L'estimation du total des pertes des organismes à but non lucratif s'élève à 90 millions de dollars (moyenne de 121 229 \$ par organisme). [4].
- Tout dépendant de leurs caractéristiques organisationnelles, les organismes à but non lucratif vivent des expériences différentes du point de vue de la demande, des pertes financières et de la capacité organisationnelle. Par exemple, les plus fortes hausses de la demande sont dans les sous-secteurs des services sociaux (58 pour cent), de la santé (54 pour cent) et du logement (43 pour cent).

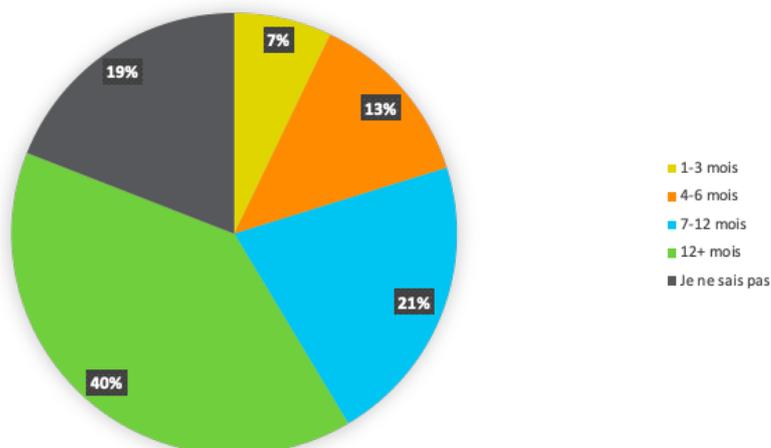
[4] Ceci est une estimation, veuillez utiliser avec prudence.

Dans le précédent sondage, 74 pour cent des organismes sondés prévoyaient une réduction du revenu de leurs activités diverses, tandis que 40 pour cent avaient déjà constaté une hausse de la demande pour leurs services à la suite des mises à pied et des congés de travail dans de larges secteurs de l'économie. Les résultats rapportés ci-dessus concordent avec les données rapportées précédemment.

Changement de revenus



Prévisions financières actuelles



2. La gestion des pressions financières : dépenses accrues, utilisation des fonds de réserve et nouvelles compressions salariales.

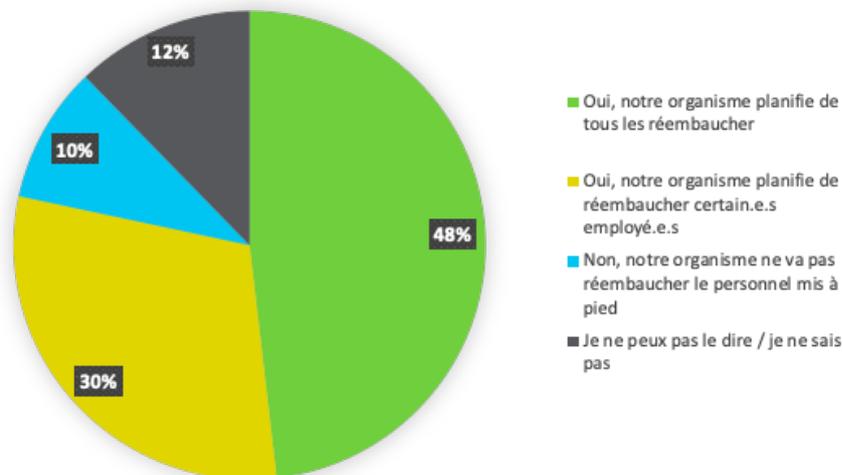
- La moitié (50 pour cent) des organismes sondés rapportent que leurs revenus ont diminué, en moyenne de 25 pour cent.
- Les pertes de revenu les plus constantes sont rapportées dans les domaines du sport et des loisirs (92 pour cent), des arts, du patrimoine et de la culture (82 pour cent), de l'environnement (81 pour cent), des services sociaux (56 pour cent) et de l'éducation (49 pour cent).
- 35 pour cent des OBNL rapportent qu'ils ont dû puiser dans leurs fonds de réserve, tandis que près d'un quart (22 pour cent) des organismes sondés ont dû effectuer des compressions salariales et 10 pour cent ont dû utiliser des fonds personnels pour répondre aux besoins financiers de l'organisme.
- Parmi les organismes qui puisent dans leur fonds de réserve, 65 pour cent ont utilisé moins de 25 pour cent de leur réserve, 20 pour cent ont utilisé moins de 50 pour cent de leur réserve et 15 pour cent ont utilisé plus de 50 pour cent de leur réserve.

Les effets de la baisse du revenu et de la hausse de la demande, ainsi que les restrictions et les consignes de la province en matière de réouverture, ont amené certains OBNL à augmenter leurs dépenses et à puiser dans leur fonds de réserve, alors que toute future augmentation du revenu se fera lentement à mesure que l'économie reprend. Pour les organismes sondés qui indiquent qu'ils fournissent un service essentiel, il est à prévoir que la demande augmentera.

3. L'impact sur les ressources humaines : des employés sont mis à pied alors que le nombre de bénévoles continue de diminuer.

- Près d'un tiers (30 pour cent) des organismes à but non lucratif indiquent qu'ils ont dû mettre à pied des membres de leur personnel à temps plein en raison de la pandémie, estimé à 3 000 pertes d'emploi, pour une moyenne de 2,65 par organisation.
- Seulement un peu plus d'un tiers (36 pour cent) des organismes sondés ont réduit les heures de travail de leur personnel. C'est peut-être une indication que d'autres organismes ont augmenté le nombre d'heures de leurs services pour répondre à une demande accrue ou parce que leurs services sont jugés essentiels.
- Il importe de souligner que parmi les OBNL qui ont mis du personnel à pied, presque la moitié (48 pour cent) ont l'intention de réembaucher tout leur personnel et 30 pour cent ont l'intention de réembaucher au moins une partie de leur personnel.
- Un résultat qui concorde avec le sondage éclair est que le nombre de bénévoles continue de diminuer. La moitié des organismes sondés (52 pour cent) ont perdu des bénévoles depuis le début de la pandémie et aucune augmentation n'est prévue. Cette observation n'est pas étonnante, vu les difficultés liées aux mesures de distanciation sociale, à l'équipement de protection individuelle (ÉPI), la capacité pour le télétravail et les inquiétudes qui subsistent au sujet des populations de bénévoles qui seraient à risque pendant la pandémie.

Attentes en matière de réadaptation du personnel



4. Les fermetures d'OBNL se poursuivront en l'absence d'un soutien financier immédiat.

- Le premier sondage de l'ONN a souligné que 40 pour cent des organismes sondés avaient dit que leurs fonds de réserve étaient bas et près de la moitié d'entre eux avaient dit que leurs ressources leur permettraient de rester à flot pour moins d'un mois. Vu les dates auxquelles les deux sondages ont été menés, il est possible que des organismes aient fermé dans l'intervalle et qu'ils n'aient donc pas répondu au deuxième sondage, de sorte qu'ils ne seraient pas représentés dans ces données.
- Le nouveau sondage indique que jusqu'à 40 pour cent des OBNL doutent de pouvoir survivre plus de six mois : 20 pour cent ont répondu qu'ils ne savent pas combien de temps ils pourront continuer leurs opérations, tandis que 20 pour cent ont dit qu'ils peuvent tenir le coup pour encore six mois.

Ces données indiquent clairement que nombre d'OBNL subissent d'intenses pressions financières et que les ressources humaines sont sollicitées à l'extrême, alors même que certains organismes font face à une demande accrue au moment même où leurs revenus ont diminué. Cette pression peut être associée à des dépenses imprévues liées à la pandémie, comme le respect des guides en matière de santé et de sécurité et des consignes du gouvernement alors que la province poursuit sa réouverture. Par conséquent, les OBNL auront besoin d'un financement et d'un appui plus soutenus si on veut éviter d'autres fermetures et assurer leur survie à long terme.

SECTION 2 : ACCÈS AUX FONDS ET AUX MESURES D'AIDE GOUVERNEMENTALES LIÉS À LA COVID-19

Depuis les premiers jours de la crise de la COVID-19, l'ONN, l'AFO et plusieurs autres chefs de file du secteur sans but lucratif ont réclamé des fonds d'urgence pour ce secteur en faisant valoir que le maintien des emplois, des opérations et des services dans ce secteur est une responsabilité clé des gouvernements fédéral et provincial. Les OBNL étaient inclus, du moins en principe, dans un certain nombre de programmes d'aide aux entreprises, dont les plus importants étaient la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Programme Ontario-Canada d'aide d'urgence pour le loyer commercial (POCAULC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC). Les gouvernements fédéral et provincial ont aussi annoncé des mesures de financement ciblant certaines parties du secteur sans but lucratif (p. ex., les abris pour femmes, les banques alimentaires).

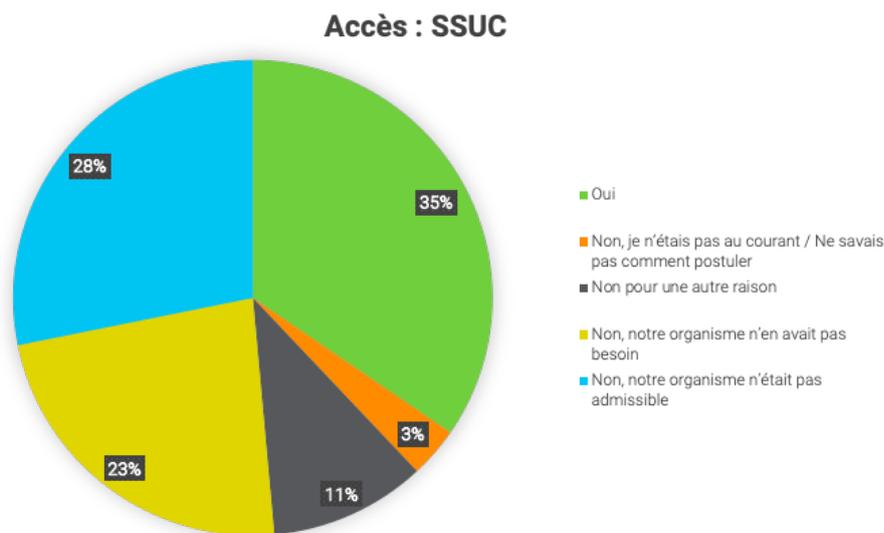
Dans notre sondage, nous avons demandé aux organismes à but non lucratif de dire s'ils ont pu accéder à ces mesures de soutien gouvernemental.

Faits saillants:

- 35 pour cent des organismes ont bénéficié du SSUC, tandis que 18 pour cent ont bénéficié du CUEC et seulement 4 pour cent ont bénéficié du POCAULC.
- Le nombre d'organismes (27 pour cent) qui ont bénéficié d'une aide financière fournie par des organismes du gouvernement fédéral (p. ex.: le Conseil des arts du Canada) est plus que le double du nombre des organismes (12 pour cent) qui ont bénéficié du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire de 350 millions de dollars.
- 65 pour cent des OBNL ciblés par notre sondage disent qu'ils n'ont bénéficié d'aucun des programmes de financement du gouvernement fédéral visant ce secteur.
- Trois quarts (75 pour cent) des OBNL n'ont bénéficié d'aucune des mesures d'aide annoncées par la province de l'Ontario pour soutenir le secteur sans but lucratif pendant la crise de la COVID-19.
- Deux tiers (67 pour cent) des OBNL n'ont bénéficié d'aucune des mesures d'allégement fiscal annoncées dans le Plan d'action contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario.

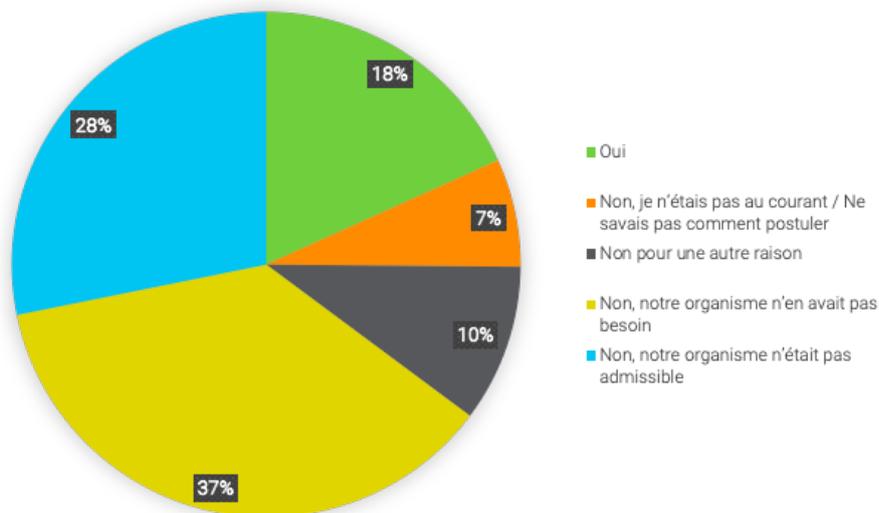
1. Accès modéré aux mesures de soutien du gouvernement fédéral en réponse à la COVID-19

La subvention salariale de 75 pour cent (SSUC) : La SSUC, le plus important des secours offerts aux milieux de travail pour les aider à traverser la crise, accordait aux organismes une subvention salariale de 75 pour cent si leurs revenus avaient connu une baisse importante. Seulement 35 pour cent des OBNL sondés ont bénéficié de la SSUC, tandis que 25 pour cent des organismes ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin et que de 28 pour cent ont répondu qu'ils en avaient besoin, mais n'étaient pas admissibles. La raison la plus souvent donnée pour ne pas accéder à la SSUC était que l'organisme n'a pas de personnel salarié. La deuxième raison la plus souvent donnée est que les revenus de l'organisme n'ont pas diminué suffisamment pour assurer son admissibilité.

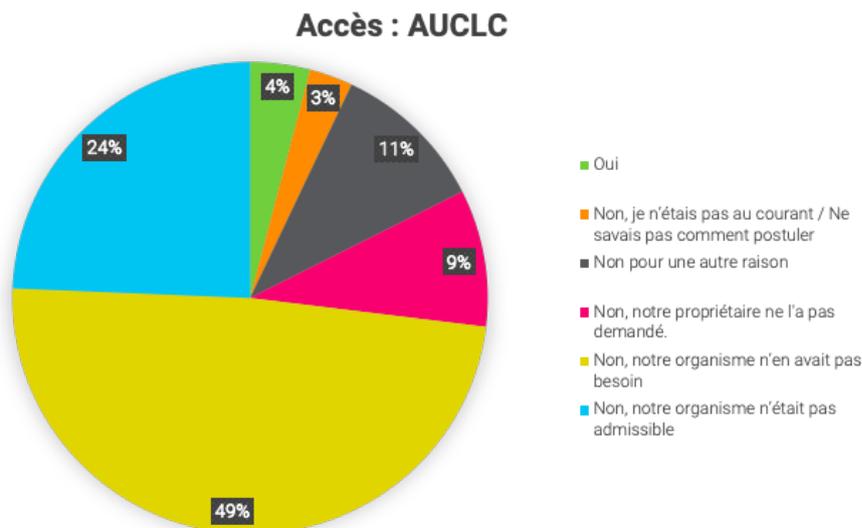


Les prêts aux entreprises (CUEC) : Par l'entremise du CUEC, le gouvernement fédéral a garanti des prêts sans intérêts consentis aux entreprises par les banques et les coopératives de crédit. Le montant du prêt pouvait atteindre 40 000 \$ et une tranche de 10 000 \$ serait considérée comme une subvention non remboursable si le prêt était remboursé avant décembre 2022. Seulement 18 pour cent des OBNL ont bénéficié des prêts aux entreprises du CUEC. Trente-sept pour cent des OBNL ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin, tandis que 28 pour cent ont répondu qu'ils n'y étaient pas admissibles. La raison que les OBNL ont généralement donnée pour ne pas accéder au CUEC est qu'ils ne voulaient pas s'endetter.

Accès : CUEC



L'aide d'urgence pour le loyer commercial (POCAULC) : Le Programme d'aide d'urgence pour le loyer commercial ou PAULC (l'entente Ontario-Canada étant le POCAULC) a été établi pour fournir une aide financière aux propriétaires de locaux commerciaux pour qu'ils puissent réduire le montant du loyer des petites entreprises et des OBNL qui sont leurs locataires. Le gouvernement fédéral était le principal bailleur de fonds de ce programme et une contribution du gouvernement de l'Ontario s'y ajoutait. Seulement 4 pour cent des OBNL que nous avons sondés ont bénéficié du programme d'aide pour le loyer commercial. Près de la moitié (49 pour cent) des organismes ont répondu qu'ils n'en avaient pas besoin. Vingt-quatre pour cent ont répondu qu'ils n'y étaient pas admissibles, tandis que 9 pour cent ont répondu que leur locateur n'a pas soumis une demande au programme.



Autres mesures de soutien fédérales ciblant le secteur sans but lucratif :

Outre le soutien financier général à l'intention des employeurs, le gouvernement fédéral a annoncé un certain nombre de mesures ciblant certaines parties du secteur sans but lucratif, notamment :

- le fonds de soutien d'urgence de 350 millions de dollars pour les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance (administré par la Croix-Rouge, Fondations communautaires du Canada et Centraide Canada) ;
- le fonds de soutien d'urgence de 500 millions pour les organismes des secteurs des arts, de la culture et du sport [qui ne sont pas tous des organismes à but non lucratif] ;
- le fonds de soutien à la sécurité alimentaire doté de 100 millions de dollars visant à rehausser la sécurité alimentaire de la population, notamment les autochtones et les communautés du Nord de la province ;
- 9 millions de dollars pour les aînés (distribués par Centraide Canada) ;
- 20 millions de dollars pour les aînés ;
- l'initiative Vers un chez-soi pour les personnes sans abri dotée de 157 millions ;
- 50 millions de dollars pour combattre la violence fondée sur le genre ;
- le Fonds de soutien aux communautés autochtones doté de 305 millions de dollars (distribués par les Centres d'amitié autochtones).

Comparativement à l'envergure du secteur sans but lucratif au Canada (qui représente plus de 8 pour cent du PIB et qui emploie plus de deux millions de personnes), ces mesures étaient modestes. Par conséquent, comme notre sondage le démontre, presque les deux tiers des organismes à but non lucratif du Canada (65 pour cent) n'ont bénéficié d'aucune de ces mesures fédérales. Cela dit, l'aide la plus significative est l'aide au secteur des arts : plus du quart des organismes sondés (27 pour cent) ont bénéficié de l'aide d'urgence fournie par des organismes fédéraux, notamment le Conseil des arts du Canada. C'est plus du double du nombre d'organismes (12 pour cent) qui ont bénéficié du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (mais ce programme n'en était qu'à ses débuts au moment de notre sondage).

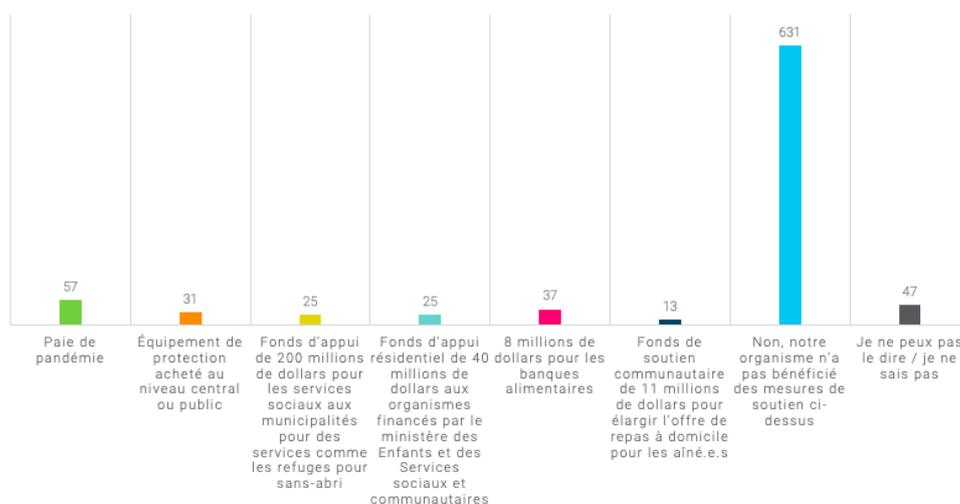
2. Accès des OBNL aux mesures d'aide du gouvernement provincial

La province de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence le 17 mars 2020. Les services essentiels ont été maintenus, mais les autres lieux de travail ont dû fermer. Parmi les organismes visés par notre sondage, 35 pour cent ont été désignés comme des fournisseurs de services essentiels.

Mesures de financement provinciales : Depuis le début de l'état d'urgence, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un certain nombre de mesures de soutien financier visant des parties du secteur sans but lucratif, notamment :

- 200 millions affectés au Fonds de secours pour les services sociaux, comme les refuges pour itinérants ;
- 40 millions affectés au Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19, destiné aux organismes financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires; 8 millions pour les banques alimentaires ;
- 11 millions au programme de soutien communautaire de l'Ontario pour la livraison de repas à domicile aux aînés ;
- Prime horaire temporaire liée à la pandémie pour des catégories désignées de travailleurs essentiels employés par certains OBNL financés par la province ;
- Approvisionnement centralisé de l'équipement de protection individuelle (EPI).

Aides financières données par la province pour faire face à la COVID-19



Trois quarts (75 pour cent) des OBNL sondés n'ont pas bénéficié de ces mesures. La plus forte proportion (7 pour cent) des organismes ayant répondu qu'ils en ont bénéficié disent qu'ils ont reçu ou qu'ils s'attendaient de recevoir la prime temporaire liée à la pandémie, une aide appliquée directement aux salaires des travailleurs qui n'a pas d'effet sur la stabilité financière générale des organismes. Aucune des autres mesures n'a atteint plus de 5 pour cent des organismes à but non lucratif de l'Ontario. Parmi les organismes sondés qui ont répondu « autre » (7 pour cent), les explications les plus souvent données étaient qu'ils attendaient la prime temporaire liée à la pandémie (19 pour cent), le financement de Centraide (7 pour cent) ou le financement municipal (5 pour cent).

Mesures fiscales : Le 25 mars, le gouvernement de l'Ontario a publié un mini-budget (le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 et la Mise à jour économique et financière) qui comprenait les mesures fiscales suivantes auxquelles les organismes à but non lucratif étaient admissibles :

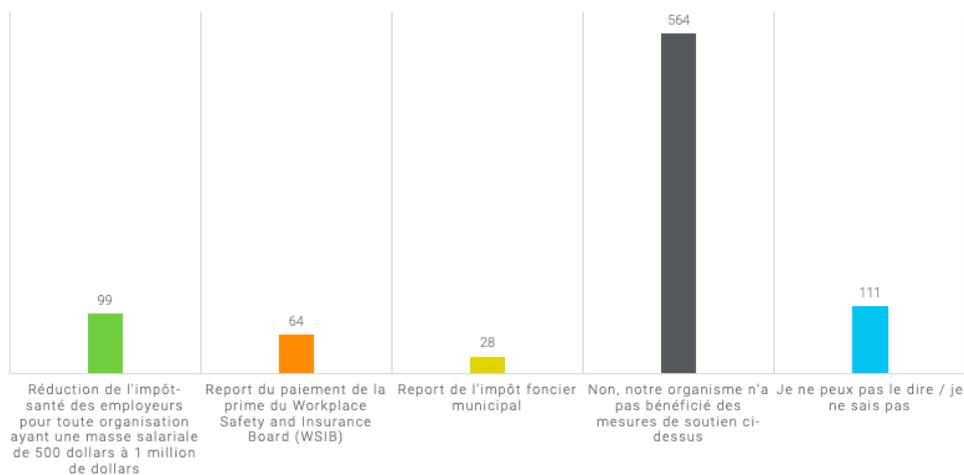
- Exonération temporaire au titre de l'impôt-santé pour l'année fiscale 2020 à l'intention des employeurs ayant une masse salariale annuelle de 500 000 \$ à un million (les organismes dont la masse salariale est en deçà de 500 000 \$ étant déjà exonérés) ;
- Report des primes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT) ;
- Report des taxes foncières municipales.

Notre sondage indique que 12 pour cent des OBNL ont bénéficié de l'exonération de l'impôt-santé, 8 pour cent ont bénéficié du report des primes de la CSPAAAT, 3 pour cent ont bénéficié du report des taxes foncières et 13 pour cent étaient incertains. Deux tiers des organismes sondés (67 pour cent) ont indiqué qu'ils n'ont bénéficié d'aucune de ces mesures fiscales.

Autres mesures provinciales : Nous avons demandé aux OBNL si d'autres mesures gouvernementales ont eu un effet sur leurs activités. Les réponses les plus fréquentes ont été :

- Les restrictions liées à la réouverture (76 réponses) ;
- Les restrictions liées aux rassemblements publics et aux groupes (51 réponses) ;
- Les restrictions liées à la santé et à la sécurité (44 réponses).

Les mesures de soutien dans le plan d'action pour la COVID-19 du gouvernement de l'ontario



Bien que des organismes sondés aient pu accéder aux diverses mesures d'aide gouvernementale ou en bénéficier de certaines façons, bon nombre d'OBNL ont affronté des défis considérables. Par exemple, une des conditions d'accès à la SSUC était une réduction de 30 pour cent des revenus. Or, les OBNL ne paient pas des actionnaires et fonctionnent généralement au seuil de rentabilité. Dans leur cas, même une baisse de moins de 30 pour cent peut être catastrophique et il ne s'agit pas d'une baisse des profits, comme ça le serait pour une société à but lucratif, mais bien de réductions de salaire, de mises à pied et de fermetures. Notre sondage a confirmé les échos que nous avons de ce secteur : les mesures de soutien gouvernementales n'ont pas tenu compte de l'importance, de l'envergure et de l'impact économique du secteur sans but lucratif et ont donc été nettement insuffisantes en comparaison avec ce qu'il aurait fallu pour aider les OBNL à traverser la crise et à entreprendre la relance.

SECTION 3 : LES ATTITUDES, L'ADAPTABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Dans l'ensemble du secteur, les organismes à but non lucratif demeurent optimistes tout en continuant de faire preuve d'une résilience remarquable. Dans le cadre d'un examen plus approfondi, l'ONN et l'AFO ont voulu savoir ce que pensent les OBNL de la réponse des gouvernements face à la crise, non seulement du point de vue financier, mais aussi du point de vue des communications et de l'appui général au secteur. De plus, nous avons voulu savoir comment les OBNL se sont adaptés pour relever les divers défis que la pandémie leur a apportés et ce qu'ils prévoient pour l'avenir de leurs organismes.

Faits saillants:

- 64 pour cent des OBNL se fient aux médias et aux réseaux du secteur sans but lucratif pour s'informer;
- Plus de 200 répondants rapportent qu'ils ont collaboré avec de nouveaux groupes d'aide mutuelle ou de services de proximité pour soutenir les communautés qu'ils servent ;
- Parmi ces répondants, l'aide mutuelle et la collaboration de proximité sont plus souvent pratiquées dans les sous-secteurs des demandes de subvention, de la collecte de fonds et de la promotion du bénévolat (85 pour cent); du droit, de la revendication et de la politique (50 pour cent); et des services sociaux (53 pour cent).
- La sécurité et l'approvisionnement alimentaires sont de loin la raison la plus souvent donnée par les organismes dans toutes les régions pour participer aux réseaux d'aide mutuelle et de services de proximité.

1. Les gouvernements doivent mieux communiquer.

Nous avons demandé aux OBNL d'évaluer la réponse des gouvernements fédéral, provincial et municipaux et leurs communications avec les OBNL pendant la pandémie. Voici comment les organismes sondés ont répondu :

[5] Ed Whitfield et al. Beyond More: The Transformative Potential of Mutual Aid. May 21, 2020

**COMMENT ÉVALUERIEZ-VOUS LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT ET LA
COMMUNICATION AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF PENDANT LA
PANDÉMIE**

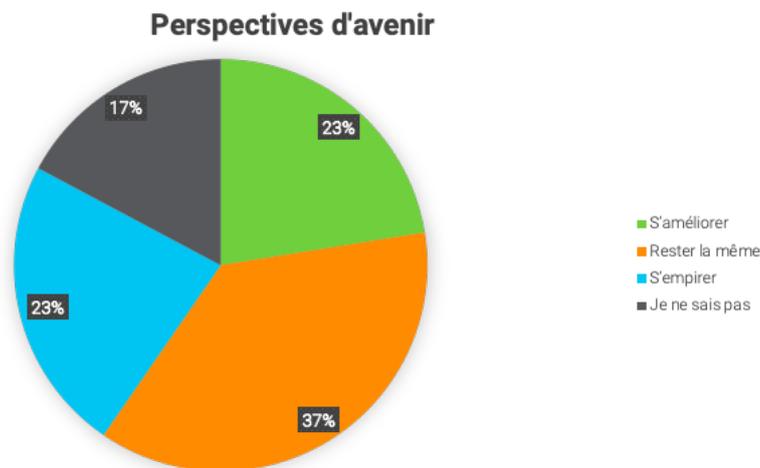
	Très bonne	Bonne	Acceptable	Mauvaise	Très mauvaise	Total
Réponse du gouvernement fédéral	26.16%	32.17%	26.53%	13.39%	1.75%	799
Réponse du gouvernement provincial	16.44%	28.73%	30.61%	19.82%	4.39%	797
Réponse du gouvernement municipal	13.25%	25.61%	33.76%	20.76%	6.62%	785
Agences gouvernementales fédérales	14.40%	31.20%	36.53%	14.93%	2.93%	750
Agences gouvernementales provinciales	11.42%	29.97%	36.16%	17.47%	4.97%	744
D'autres commentaires						91

*Au total, 808 participants ont répondu à la question et 322 participants ont sauté la question.

Un des défis que les OBNL ont affronté pendant la crise a été le torrent d'informations provenant de tous les paliers de gouvernement, des médias, des réseaux et d'autres sources. Nous avons demandé aux organismes comment ils ont entendu parler ou pris connaissance des mesures de soutien qui leur étaient offertes. La proportion la plus importante des organismes sondés (64 pour cent) utilise tant les réseaux organisationnels que les médias. Une majorité de réponses (56 pour cent) indique que les organismes consultent aussi les sites Web gouvernementaux directement, tandis que moins du tiers des réponses (31 pour cent) disent que les organismes se fient aux communications des bailleurs de fonds gouvernementaux (ce qui reflète le fait que la majorité des OBNL ne reçoivent pas de fonds du gouvernement). Ces résultats suggèrent que les gouvernements devraient reconnaître l'importance des réseaux du secteur sans but lucratif pour diffuser leurs informations à leurs publics clés, notamment les organismes à but non lucratif et les communautés qu'ils servent.

2. Les organismes à but non lucratif s'attendent à continuer d'éprouver des difficultés.

Quarante pour cent des OBNL ont dit qu'ils s'attendent à ce que leur situation demeure la même, tandis que près du quart (23 pour cent) ont dit qu'ils s'attendent à ce qu'elle empire et près de 20 pour cent ont dit qu'ils étaient incertains.



Une tendance commune à des sous-secteurs spécifiques a émergé :

- 40 pour cent des clubs sportifs, des clubs de loisirs et des clubs sociaux et 31 pour cent des organismes du domaine des arts, de la culture et du patrimoine s'attendent à voir leur situation empirer.
- 49 pour cent des OBNL du secteur de la santé s'attendent à ce que leur situation reste inchangée, de même que 55 pour cent dans le secteur du droit, de la revendication et de la politique et 33 pour cent dans le secteur des services sociaux.
- 37 pour cent des organismes du secteur du logement et 34 pour cent des communautés religieuses s'attendent à ce que leur situation s'améliore.

Étant donné la demande accrue dans des secteurs comme la santé et les services sociaux, les organismes continueront de peiner à y répondre. Quant aux organismes qui s'attendent au scénario du pire, ils auront besoin d'aide immédiate pour assurer leur survie. Face à cette demande accrue, nous avons constaté certaines initiatives encourageantes que les OBNL ont prises au niveau local pour faire face aux circonstances et à l'incertitude engendrées par la pandémie de la COVID-19.

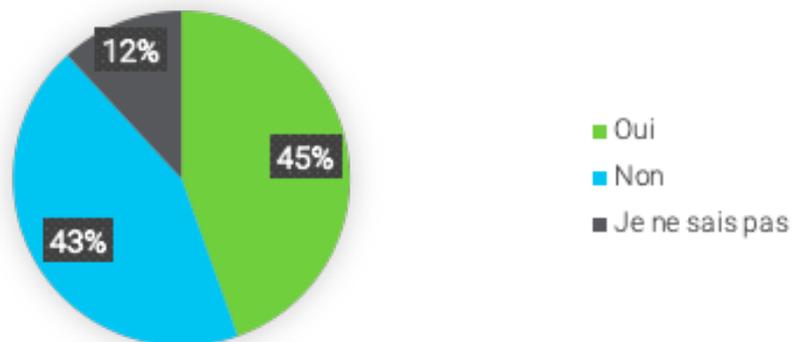
3. L'aide mutuelle prend de l'ampleur pendant la pandémie, ce qui révèle des lacunes dans notre tissu social.

Une constatation clé qui se dégage du sondage est l'ampleur des efforts que les OBNL consacrent au développement de réseaux. À une question portant sur la collaboration, 43 pour cent des organismes sondés ont répondu qu'ils ont participé et continuent de participer à de nouveaux groupes d'aide mutuelle ou de services de proximité. Pour ceux qui ont offert les descriptions de ce travail, la plupart de ces collaborations visaient la mise en commun de ressources (89 réponses) et les défis de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire (72 réponses), tandis que certaines initiatives fournissent du financement (66 réponses).

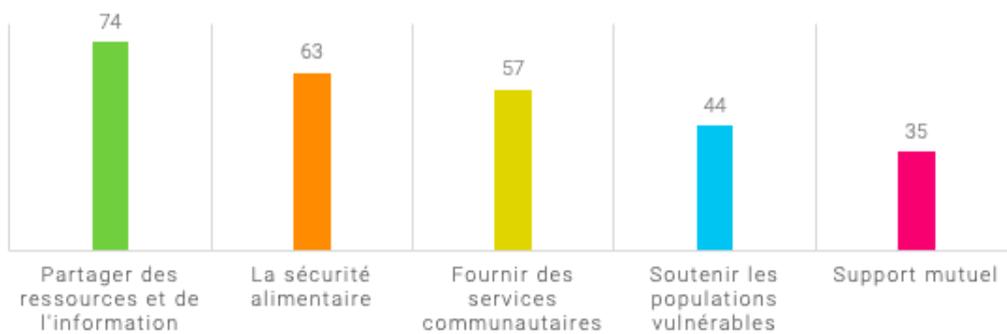
Qu'est-ce qu'une société d'aide mutuelle? L'aide mutuelle gagne en importance à mesure que la pandémie se poursuit. Il est important de comprendre que les réseaux mutualistes ne sont pas une forme de bienfaisance, mais plutôt une forme d'action politique. Il s'agit de mesures volontaires pour créer des connexions communautaires grâce auxquelles les gens peuvent s'entraider et répondre aux besoins immédiats de la communauté, particulièrement dans des temps difficiles. [6].

[6] What is Mutual Aid Network? Idealist: <https://www.idealists.org/en/days/what-is-a-mutual-aid-network>

Nouvelle collaboration avec des réseaux d'entraide mutuelle



L'objectif pour la collaboration avec un nouveau réseau d'entraide

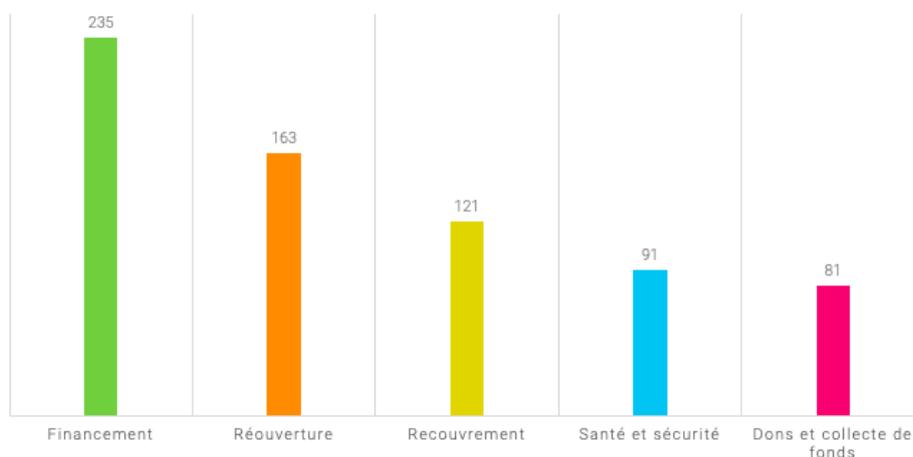


Cette tendance fait voir comment les OBNL s'occupent non seulement de fournir des services directs dans certains cas, mais travaillent aussi en collaboration avec des groupes d'aide mutuelle ou de services de proximité pour fournir aux communautés l'aide dont elles ont besoin. Ce qui est évident, c'est que les services de proximité et les réseaux d'aide mutuelle ont répondu à l'appel en assumant un rôle important, d'autant plus que la pandémie a interrompu les façons plus traditionnelles de fournir des services ou du soutien. De plus, la montée des partenariats dans le cadre de ces réseaux révèle les problèmes les plus pressants que les collectivités éprouvent sur le terrain. Par exemple, les réponses collaboratives au problème de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire reflètent les difficultés croissantes auxquelles les banques alimentaires et les autres organismes de service social s'efforcent vaillamment de répondre [7].

4. Collaboration will be crucial on the road ahead

Quand nous avons demandé aux organismes d'indiquer les difficultés et les possibilités les plus importantes qu'ils entrevoient pour le reste de l'année 2020-2021, les réponses ont indiqué que leurs principales préoccupations sont: le financement (24 pour cent), la réouverture de la province (16 pour cent), la reprise économique (13 pour cent) et les protocoles de santé et de sécurité (9 pour cent). Les OBNL sont également préoccupés par les dons et la collecte de fonds, la perte de revenu et le recrutement, et la conservation du personnel.

Principales opportunités et défis signalés



[7] Statistique Canada, L'insécurité alimentaire pendant la pandémie COVID-19, mai 2020

Nous avons demandé aux OBNL d'indiquer d'autres ressources ou appuis que les fondations, les entreprises ou les gouvernements pourraient fournir pour les aider à répondre à la COVID-19 et 371 organismes sondés ont offert des suggestions. Les réponses les plus souvent données sont :

- L'aide financière ;
- L'accès à l'équipement de protection individuelle (EPI) à coût abordable;
- Des directives gouvernementales claires ;
- Le maintien des subventions salariales ;
- Des ressources pour développer des plateformes en ligne ;
- De l'aide financière pour réaménager les milieux de travail.

D'autres suggestions étaient moins fréquentes, mais néanmoins éclairantes :

- Dresser un plan de reprise (avec les organismes à but non lucratif) ;
- Améliorer l'accès à Internet ;
- Créer une base de données centralisée pour les informations ;
- Rétablir le projet de revenu de base universel ;
- Permettre plus de flexibilité pour l'affectation des fonds ; indexation au coût de la vie; réduire le fardeau administratif (des ententes de financement des OBNL) ;
- Soutenir la production de spectacles virtuels ;
- Avoir des contrats pour les chaînes d'approvisionnement; permettre aux OBNL de produire de l'EPI (p. ex.: approvisionnement social des gouvernements auprès des OBNL) ;
- Maintenir les services de garde d'enfants en situation d'urgence (p. ex., services de garde subventionnés et disponibles 24 heures sur 24 pour les travailleurs essentiels).

APERÇU SECTORIEL : LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF FRANCOPHONES

Le confinement lié à la pandémie de la COVID-19 a également frappé de plein fouet les organismes à but non lucratif francophone. Ce sondage est d'ailleurs le troisième auquel participe l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), l'organisme porte-parole des 744 000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, depuis le début de la crise sanitaire.

Lors d'un premier sondage de l'AFO, mené entre les 19 et 27 mars 2020 :

- 9 OBNL sur 10 rapportaient des pertes financières ;
- Le quart croyait devoir faire des mises à pied permanentes et plus de la moitié pensait devoir congédier du personnel de façon temporaire;
- 181 pertes d'emploi avaient été répertoriées ;
- Un peu plus du tiers des OBNL ne connaissaient pas les programmes gouvernementaux.

En collaboration avec des membres du Conseil ministériel consultatif sur la relance économique francophone de la ministre des Affaires francophones, Caroline Mulroney, l'AFO a publié les résultats d'un deuxième sondage sur le thème de la relance économique. Selon ce sondage:

- 1 OBNL francophone sur 3 évoque la possibilité de devoir fermer d'ici novembre 2020 si le contexte actuel devait se prolonger ;
- Près du tiers des OBNL disaient avoir dû faire des mises à pied.

Le financement, la livraison de services, les ressources humaines et le télétravail ont été particulièrement au cœur des préoccupations des OBNL franco-ontariennes depuis le début de la crise.

Trois mois après le début du confinement, quelle est la situation des OBNL franco-ontariens? Les francophones de l'Ontario ont mis 400 ans à bâtir un réseau d'institutions et comptent maintenant près de 300 organismes à but non lucratif élargissant l'espace francophone dans la province et permettant de se tailler une place en Ontario. Pour la communauté franco-ontarienne, la perte de ces organisations serait un pas important vers l'assimilation et conduirait vers une perte d'offre de services en français dans la province. Les gouvernements aussi comptent grandement sur le réseau franco-ontarien pour offrir certains de leurs services. Ils auraient également beaucoup à perdre si plusieurs organisations franco-ontariennes devaient fermer leurs portes.

Constats

1. À la lumière des résultats de ce sondage (61 des 300 OBNL francophones y ont répondu) et en prenant en considération les résultats des deux premiers sondages de l'AFO sur la crise sanitaire, nous pouvons classer les OBNL franco-ontariens en trois catégories :

- Ceux pour lesquels la crise n'a eu que peu ou pas d'impact mettant en danger leur santé financière, soit environ le tiers du réseau ;
- Ceux pour lesquels la crise a des impacts financiers, mais qui devraient pouvoir se remettre sur pied avec une aide financière et si le contexte actuel ne devait pas durer trop longtemps, soit environ 40 à 50 pour cent du réseau ;
- Ceux qui risquent grandement de fermer leurs portes à cause de la crise sans un appui financier important, soit environ 1 OBNL sur 5.

2. Les OBNL franco-ontariens ont subi des pertes financières et humaines importantes.

- Le budget des OBNL francophones a chuté de 20 pour cent en moyenne depuis le début de la crise, soit une moyenne de 79 508 \$ par organisme. Des mises à pied, des baisses de salaire (27,87 pour cent) et l'utilisation de fonds de réserve (16,39 pour cent) ont été les principales actions prises pour résister aux pressions financières. En tout, le sondage a répertorié 4 850 000 \$ de pertes, ce qui amène une chute budgétaire totale projetée de 23 852 459 \$.
- Un tiers des OBNL franco-ontariens ont vu leurs dépenses augmenter depuis le début de la crise sanitaire.
- Uniquement avec le sondage, nous répertorions 315 pertes d'emploi à temps plein du côté des francophones. Nous estimons à plus de 1500 le nombre de pertes d'emploi à temps plein dans l'ensemble du réseau.

3. Les OBNL doivent faire plus avec moins.

- 80 pour cent des OBNL francophones fonctionnent actuellement, dont un quart à titre de services essentiels.
- Un OBNL sur trois dit que la charge de travail a augmenté depuis le début de la crise.

4. Les programmes gouvernementaux liés à la COVID-19 ont aidé plusieurs organismes, mais des fonds fédéraux et provinciaux spécifiques aux OBNL devraient être mis en place pour les aider à se remettre sur pied et affronter une deuxième vague.

- Près du quart des OBNL franco-ontariens (23 % pour cent) n'ont reçu aucune aide liée à la COVID-19 de la part des gouvernements fédéral et provincial; trois quarts des OBNL franco-ontariens (75,4 %) n'ont reçu aucune aide provinciale; et plus du quart des OBNL franco-ontariens (27,9 %) n'ont reçu aucune aide fédérale.
- Le financement est la plus grande préoccupation par rapport à la réouverture de la province pour près d'un OBNL sur quatre (22,9 %).
- Au niveau fédéral, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (31,15 %), la Subvention salariale d'urgence (27,87 %) et le Fonds de soutien d'urgence pour les organismes artistiques, culturels et sportifs (8,2 %) ont été les programmes ayant bénéficié au plus grand nombre d'OBNL franco-ontariens. Aucun OBNL franco-ontarien n'a déclaré avoir eu accès à l'aide fédérale pour améliorer la sécurité alimentaire des populations, y compris les peuples autochtones et les populations du Nord, à l'Initiative Vers un chez-soi pour les personnes sans-abri ou aux fonds pour lutter contre la violence basée sur le genre.
- Au niveau provincial, les programmes liés à la COVID-19, dont l'exonération de l'impôt-santé des employeurs pour toute organisation ayant une masse salariale de 500 à 1 million de dollars (13,11 %), le report du paiement de la prime de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (8,2 %) et l'aide à l'approvisionnement en équipement de protection acheté au niveau central ou public (4,9 %) ont été les mesures ayant bénéficié au plus grand nombre d'OBNL franco-ontariens. Aucun organisme franco-ontarien n'a déclaré avoir bénéficié du Fonds d'appui résidentiel, de l'aide aux banques alimentaires et du Fonds de soutien communautaire pour élargir l'offre de repas à domicile pour les aînés.

TROIS ENQUÊTES. QUELLES SONT LES TENDANCES?

	DU 19 AU 27 MARS	DU 15 AU 24 MAI	DU 16 AU 28 JUIN
Financement	9 OBNL sur 10 subissent des pertes financières		Près de 7 OBNL sur 10 rapportent des pertes financières
	Pertes répertoriées : 190 000 \$ + 81 050 à 89 650 \$ par semaine (inclus privé)		Pertes répertoriées: 4 850 000 \$.
		1 OBNL sur 3 dit ne plus pouvoir fonctionner d'ici 6 mois (novembre 2020)	1 OBNL sur 10 dit ne pas pouvoir fonctionner d'ici 6 mois (décembre 2020)
Personnel	227,27 % des OBNL doivent faire des mises à pied permanentes vs 54,5 % de façon temporaire	31,52 % des OBNL disent avoir dû faire des mises à pied	24,59 % des OBNL ont dû faire des mises à pied (postes à temps plein)
	181 pertes d'emplois répertoriées (144 à temps plein)		315 pertes d'emplois répertoriées (temps plein)
Programmes gouvernementaux	Un peu plus du tiers des OBNL ne connaissent pas les programmes gouvernementaux		Entre 1 à 5 % des OBNL n'étaient pas au courant de certains programmes phares gouvernementaux.
Télétravail et services à distance		3 organisations sur 4 déclarent faire du télétravail : 54,5 % des organismes du Nord sont en télétravail (le plus faible taux dans la province)	Plus d'un OBNL sur 2 (53,79 %) opère en télétravail ou offre des services à distance : 47,6 % des OBNL du Nord opèrent en télétravail ou offrent des services à distance.

5. Chez les francophones, les secteurs des centres de garde d'enfants et de la petite enfance, des arts et de la culture, des médias et des centres multiservices demeurent les plus touchés par le confinement et la pandémie.

6. Les OBNL franco-ontariens font preuve de résilience.

- 43,75 % des OBNL pensent être en mesure de réembaucher tout leur personnel à la fin du confinement et le même pourcentage croit être en mesure d'en réembaucher une partie.
- Trois OBNL sur quatre croient que le fond du baril a été atteint.

7. La réponse gouvernementale et la communication avec les OBNL franco-ontariens durant la pandémie ont été jugées très positivement par le réseau.

- 93,21 % des OBNL jugent positivement la réponse et la communication fédérales. Ce chiffre passe à 86,21 % du côté provincial et à 72,88 % au municipal. Du côté des services gouvernementaux, 92,85 % jugent minimalement acceptables la réponse et la communication avec les OBNL de la part des organismes fédéraux et 87,71 % de la part des organismes provinciaux.

8. L'accès à Internet haute vitesse de qualité demeure un obstacle pour les OBNL dans certaines régions.

- Comme le démontrent les résultats de notre sondage sur la réouverture économique, le Nord est la région où le télétravail est le moins répandu, à la hauteur de 47,62 %. C'est un frein au développement des OBNL œuvrant dans de petites communautés éloignées des grands centres.

9. Outre le financement, la réappropriation des bureaux dans le respect des consignes de santé et sécurité, l'accès à de l'équipement de protection et l'obtention de communications claires et précises de la part des gouvernements sont les enjeux touchant le plus les OBNL par rapport à la réouverture.

APERÇU SECTORIEL : LES FAITS SAILLANTS DANS DIVERSES RÉGIONS

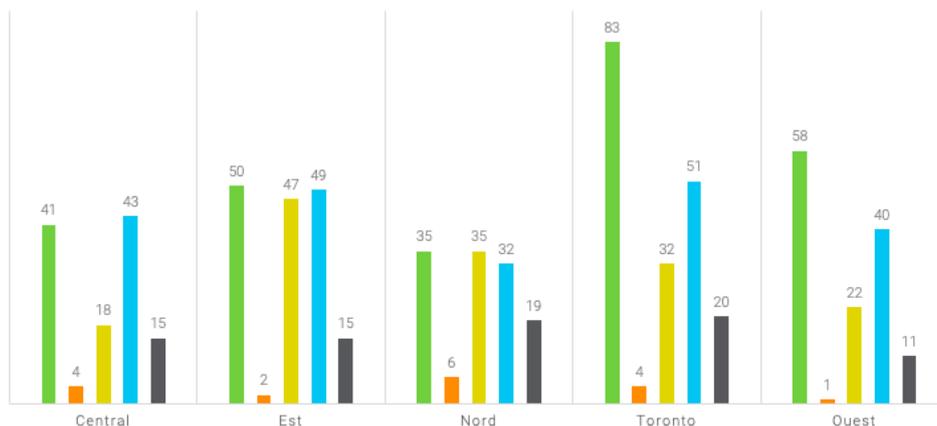
Les OBNL dans diverses régions de la province ont subi différemment les effets de la pandémie au cours des trois derniers mois. Nous avons groupé les réponses selon cinq régions de la province [8] :

- Centre : Niagara, Hamilton, Halton, Grey, Bruce, Huron, Perth
- Est : Durham, Haliburton, Kawartha, Pine Ridge, Quinte, Kingston, Ottawa, Rideau
- Nord (comprend le Nord-Ouest): Thunder Bay, Algoma, Cochrane,, Sudbury, Muskoka, Nipissing, Parry Sound
- Toronto (Grand Toronto) : la ville de Toronto la région de York et la région de Peel
- Ouest : Essex, Kent, Lambton, Thames Valley, Waterloo, Wellington, Dufferin, Grand River

Résultats:

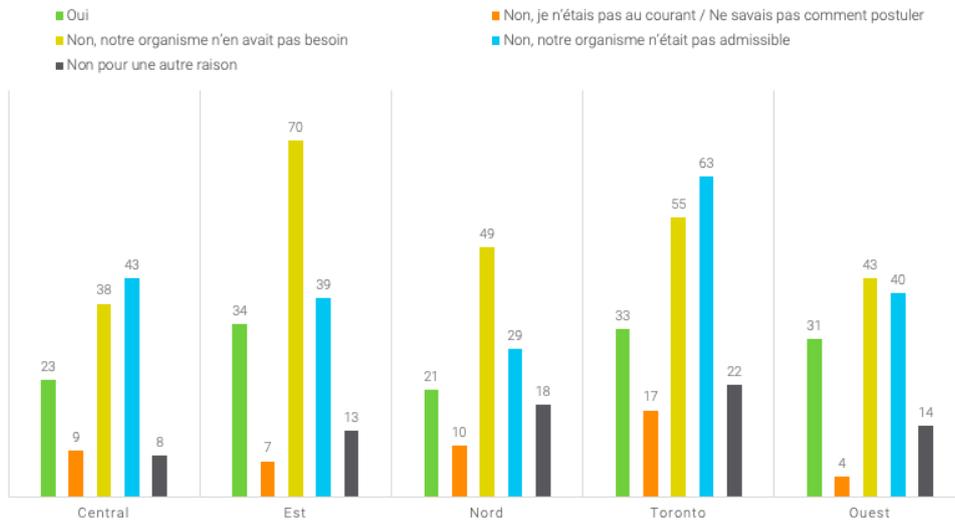
Accès par région : SSUC

- Oui
- Non, je n'étais pas au courant / Ne savais pas comment postuler
- Non, notre organisme n'en avait pas besoin
- Non, notre organisme n'était pas admissible
- Non pour une autre raison

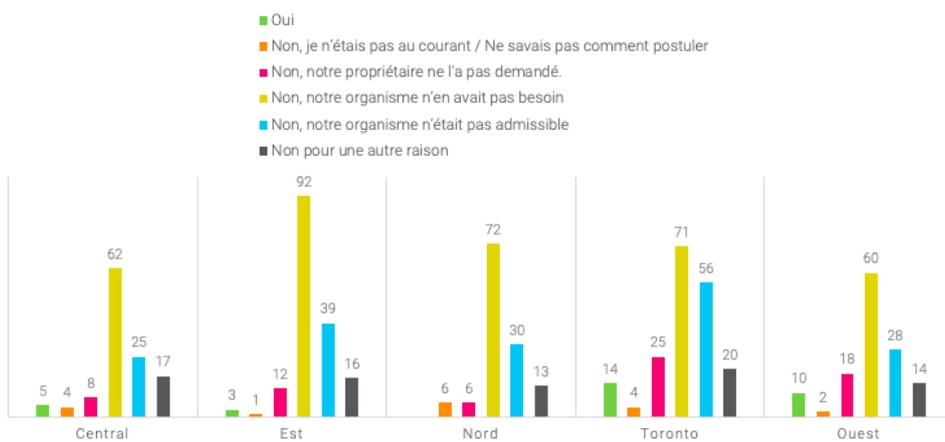


[8] Voir la carte de la Fondation Trillium de l'Ontario qui indique les limites des territoires : https://www.otf.ca/sites/default/files/map_with_catchments.pdf

Accès par région: CUEC



Accès par région: AUCLC



Viabilité financière et santé opérationnelle

- Les OBNL situés à Grand Toronto (61 pour cent) et dans la région du Centre (50 pour cent) ont connu la plus forte hausse de la demande, en comparaison avec les régions de l'Est, du Nord et de l'Ouest.
- Les régions du Centre (18 pour cent) et de l'Ouest (16 pour cent) ont le pourcentage le plus élevé d'OBNL ayant cessé leurs opérations.
- Les OBNL des régions du Centre, du Nord et de l'Ouest affirment deux fois plus souvent qu'ils risquent de fermer dans les trois prochains mois, en comparaison avec les OBNL de Toronto et de l'Ouest.

- Les OBNL du Centre et de l'Ouest sont plus portés à prendre les mesures les plus radicales pour contrer le manque de revenus, p. ex.: utiliser une marge de crédit personnelle.
- Les OBNL de Toronto, de l'Est et du Centre sont ceux qui indiquent le plus souvent que leurs revenus ont augmenté.
- Les OBNL de l'Est et de Toronto ont vu les plus fortes hausses de leurs dépenses.
- Les OBNL de Toronto, du Nord et de l'Est indiquent le plus souvent qu'ils ont embauché de nouveaux employés.
- Les OBNL des régions du Centre, du Nord et de l'Ouest répondent deux fois plus souvent qu'elles risquent de fermer dans les trois prochains mois, en comparaison avec les OBNL de Toronto et de l'Est.

Accès à l'aide gouvernementale liée à la COVID-19

- Les organismes des régions ontariennes du Centre (35 pour cent) et de l'Ouest (30 pour cent) étaient moins souvent admissibles à la SSUC ou au CUEC.
- Les OBNL de l'Ouest ontarien – notamment à Waterloo, à Kent et à Dufferin – étaient moins souvent bénéficiaires des fonds des programmes d'aide provinciaux liés à la COVID-19 (82 pour cent n'ont pas accédé à l'aide provinciale).

Les attitudes, l'adaptabilité et la résilience des OBNL

- Les OBNL du Nord de l'Ontario sont moins optimistes que ceux de l'Ouest et du Centre.
- Les OBNL de Toronto et la région du Centre ont le plus fort taux de participation aux groupes d'aide mutuelle, tandis que ce genre de participation est le moins élevé dans le Nord, ce qui peut être dû à la densité de la population, à la démographie, à l'infrastructure et à la faible proximité de ces groupes.

Dans l'ensemble, d'un point de vue régional, les OBNL du Grand Toronto et de l'Est de la province semblent mieux se tirer d'affaire en comparaison avec les autres régions de la province. Les OBNL des régions du Centre et de l'Ouest sont ceux qui affrontent le plus de défis, suivis de près par les organismes dans le Nord de la province.

RECOMMANDATIONS

Alors que les deux paliers de gouvernement préparent activement la réouverture et la reprise économique, il sera plus important que jamais que les gouvernements reconnaissent, soutiennent et sollicitent activement les OBNL à titre de partenaires. À la lumière des résultats de ce sondage, nous avons formulé des recommandations clés auxquelles les gouvernements fédéral et provincial pourraient donner suite.

A. Financement

Tant au palier fédéral qu'au palier provincial, le financement gouvernemental a été et continue d'être une question préoccupante pour le secteur des organismes à but non lucratif en Ontario. Même avant la pandémie de la COVID-19, les OBNL de l'Ontario ont subi en 2019 des compressions budgétaires qui ont considérablement affecté leur capacité de répondre aux besoins des communautés qu'ils servent. L'avènement de la COVID-19 a évidemment amplifié le problème et a obligé les deux paliers de gouvernement à octroyer des fonds d'urgence, mais les OBNL s'inquiètent toujours des besoins financiers qui subsisteront au-delà de la période d'urgence.

Pour soutenir leurs collectivités, les OBNL ont besoin de fonds de stabilisation et de résilience qui puissent assurer leur sécurité et leur durabilité après la réouverture de la province (tout en prévoyant une deuxième vague de la pandémie). De plus, les gouvernements doivent indiquer qu'il y aura des investissements à long terme pour répondre aux nouveaux défis que les OBNL affrontent actuellement, ainsi que les défis qui se sont développés au fil des décennies. Les gouvernements fédéral et provincial ont la possibilité de travailler en partenariat avec le secteur pour transformer leur relation de financement en s'assurant qu'elle soit équitable et transparente et en reconnaissant que les OBNL apportent un soutien vital aux collectivités.

39

Dans cet esprit, l'ONN et l'AFO font les recommandations suivantes :

1. **Aller de l'avant avec le fonds ontarien de stabilisation du secteur sans but lucratif** : Le but de ce fonds de stabilisation sectoriel est double. À court terme, il s'agit de minimiser les pertes d'emploi, d'éviter l'interruption des opérations, de pallier les pertes immenses au chapitre de la collecte de fonds et du bénévolat, de répondre à la demande accrue et de repenser les programmes en fonction de la prestation de services virtuels ou de la nécessité de maintenir l'écart sanitaire. À moyen terme, le fonds aiderait les organismes à rouvrir et à relancer leurs opérations rapidement après que l'état d'urgence aura pris fin et à éviter les fermetures définitives et de nombreuses pertes d'emplois. De plus, le fonds de stabilisation pourrait aider les OBNL à couvrir les dépenses liées aux protocoles de santé et de sécurité et soutenir leur préparation pour une deuxième vague de la pandémie [10].

B. Soutien aux employeurs et aux travailleurs

Parce que la plupart des OBNL sont des organismes qui sont de taille petite ou moyenne, qui souvent n'ont aucun employé salarié et qui ont de petits budgets et peu d'expertises et de ressources humaines, ils s'inquiètent de trouver les moyens d'assurer leur survie et de continuer de faire du travail respectable. Bien que certains organismes aient trouvé des façons d'embrasser les services en ligne, d'autres n'ont pas eu accès aux moyens de le faire.

Pour les OBNL situés dans les régions rurales et du Nord de la province, l'accès à Internet à haute vitesse et à large bande est rare alors même qu'ils voudraient embrasser le télétravail, ce qui limite leur capacité de continuer de soutenir leurs communautés en ces temps incertains [11]. Dû à l'augmentation de la demande et des dépenses et aux inquiétudes liées au revenus et aux mises à pied, les OBNL auront besoin de mesures de soutien aux employeurs et aux travailleurs et d'accès à l'infrastructure vitale nécessaire pour répondre effectivement aux besoins à la suite de la pandémie.

L'ONN et l'AFO recommandent ce qui suit :

[10] Ontario Nonprofit Network. [Stabilizing Ontario's Nonprofits](#). le 30 avril 2020. La Fondation Trillium de l'Ontario a annoncé le 5 août 2020 la création d'un fonds pour des communautés résilientes, mais il ne s'agit pas d'argent neuf et il n'est pas disponible pour soutenir les frais généraux de fonctionnement des organismes sans but lucratif de l'Ontario.

[11] L'Assemblée francophone de l'Ontario. [Analyse du sondage sur la relance économique franco-ontarienne \(COVID-19\)](#), p.4

1. Harmoniser la conception du programme de SSUC avec les besoins du

secteur sans but lucratif : La SSUC, qui a été prolongée jusqu'au 19 novembre 2020, a apporté un soutien bienvenu au secteur, notamment grâce à ses dispositions visant spécifiquement le secteur sans but lucratif (p. ex.: l'option d'inclure le financement gouvernemental dans le calcul du revenu). Toutefois, la conception initiale du programme ne répondait pas aux besoins particuliers de ce secteur diversifié, ce qui a découragé les OBNL et les organismes de bienfaisance d'y faire demande. Bien que les nouvelles lignes directrices du programme soient encourageantes, étant donné que toute diminution du revenu des employeurs (y compris une diminution moindre que le seuil original de 30 pour cent) peut maintenant être admissible, le principe sous-jacent demeure que les employeurs pourront récupérer leurs revenus, peut-être lentement, mais graduellement à mesure que l'économie reprendra. La subvention diminue avec le temps, même si les revenus n'ont pas augmenté. Ce principe ne tient pas compte des revenus d'affaires des OBNL, qui ne pourront peut-être pas relancer leurs activités génératrices de revenus autonomes même si l'économie rouvre, à cause du temps de l'année et de la distanciation sociale. Comme la nouvelle version du programme n'a pas encore été mise en œuvre, il importera que le gouvernement fédéral tienne compte de l'impact de sa mise en œuvre sur les OBNL et intègre la rétroaction des utilisateurs lors de l'examen du programme.

2. Investir dans le développement et l'accessibilité d'Internet haute vitesse :

Les investissements dans le service Internet à large bande aideraient à soutenir les OBNL des régions rurales et du Nord de la province et du pays entier. Certains OBNL n'ont pas pu embrasser le télétravail en raison de cette entrave particulière malgré leur désir de le faire [13]. Le problème de l'inégalité de l'accès à Internet haute vitesse a été et continue d'être une entrave à la capacité des OBNL de fournir l'aide qu'elles offrent, de retenir leur personnel et de servir leurs communautés [14]. Bien que les deux paliers de gouvernement aient pris des mesures pour répondre à ce problème, l'urgence d'agir s'accroît alors que les OBNL continuent de subir le problème et il faut qu'ils aient une place à la table des discussions à l'avenir [15].

[12] Ontario Nonprofit Network. CEWS Consultation Submission, le 5 juin 2020

[13] Assemblée de la francophonie de l'Ontario. [Analyse du sondage sur la relance économique franco-ontarienne \(COVID-19\)](#), mai 2020.

[14] Assemblée de la francophonie de l'Ontario. [Les médias francophones en Ontario – Livre blanc](#), septembre 2017

[15] Salle de presse Ontario. [Financement de l'infrastructure à large bande dans le Nord](#). Le 16 juin 2020; Association des municipalités de l'Ontario. [Broadband and Cellular Connectivity](#), consulté le 21 juillet 2020.

3. Accélérer le déploiement des subventions salariales, comme la prime liée à la pandémie et d'autres mesures de soutien : Nous sommes heureux de voir que la prime liée à la pandémie a été distribuée, mais les OBNL ont trouvé que le processus de demande était frustrant, de même que l'attente avant de recevoir la prime. Nous recommandons que le gouvernement provincial travaille avec les OBNL pour corriger les inefficacités du point de vue de la rapidité et des échéanciers du déploiement de la prime liée à la pandémie dans le secteur sans but lucratif.

C. Réouverture et reprise

La réouverture de la province et la reprise économique demeurent des préoccupations majeures pour le secteur sans but lucratif. Comme nous l'avons mentionné à divers endroits, il importera que tous les paliers de gouvernement travaillent en partenariat avec l'ensemble du secteur sans but lucratif. Les OBNL font le pont entre le gouvernement et les communautés et ils aident à éclairer les décisions politiques en apportant la perspective de ce qui se passe sur le terrain dans le paysage vaste et diversifié des communautés ontariennes urbaines, rurales, éloignées et nordiques. De plus, la reprise offre une bonne occasion de considérer de nouvelles façons d'envisager la transformation de nos systèmes et de nos institutions pour assurer une prise juste et équitable qui permettra aux communautés de prospérer.

Mais pour y arriver, tous les paliers de gouvernement devront approfondir leur compréhension du secteur sans but lucratif et de la diversité de ses terrains d'action, que ce soit les services de garde ou encore les milieux autres que les services de santé ou les entreprises sociales. Les programmes de secours conçus jusqu'à présent n'ont pas adéquatement ou effectivement atteint et soutenu les OBNL qui opèrent dans une grande variété de secteurs. Dans cet esprit, l'ONN et l'AFO recommandent ce qui suit :

1. Table de consultation pour la relance des OBNL: La création d'une table de consultation des OBNL par les deux paliers de gouvernement donnerait accès à l'expertise et aux conseils des leaders du secteur et aiderait les gouvernements à mieux se renseigner sur ce qu'il faudrait faire pour soutenir les OBNL et à ouvrir des voies durables pour les partenariats entre les OBNL et les gouvernements pour soutenir les collectivités partout en Ontario. Les secteurs représentés devraient inclure les arts, la conservation environnementale, les groupes ethnoculturels, les services aux nouveaux arrivants, les groupes religieux, les organismes francophones, la santé, le logement, les organismes ruraux, les entreprises sociales, le sport et les loisirs.

MOT DE LA FIN

Quand cette pandémie a commencé, les OBNL et les organismes de bienfaisance de l'Ontario n'auraient pas pu imaginer les défis qu'ils allaient affronter et à quel point ils seraient obligés de se dépasser comme jamais auparavant. Après trois mois de crise, le secteur, ses travailleurs, ses bénévoles et les communautés qu'ils servent continuent de ressentir les contrecoups de la pandémie. En effet, l'impact s'accroît alors que la crise sanitaire s'allège (pour le moment) et que la crise économique s'approfondit, accompagnée par des besoins en matière de santé mentale et de violence conjugale et la constatation croissante que les communautés marginalisées – notamment les ménages à faible revenu et les communautés racialisées – ont subi la crise de façon disproportionnée.

Les résultats de ce sondage font voir autrement ce que nous savions tous déjà : les OBNL de l'Ontario continuent d'accomplir toujours plus avec moins de moyens, ils savent s'adapter aux contraintes émergentes et ils sont souvent le fil grâce auquel les communautés et les personnes frappées par cette crise restent entières. Quand ce fil commence à se dégrader qu'arrivera-t-il à ces communautés et aux personnes qui les composent? La pandémie a exposé des problèmes fondamentaux de notre tissu social.

43

La pandémie nous a fait voir que les solutions parcellaires, bien qu'utiles à court terme, ne fonctionnent pas pour les OBNL et les communautés qu'elles servent et que c'est le cas depuis longtemps. Les résultats de notre sondage démontrent que les mesures d'aide gouvernementale n'ont pas bien tenu compte de l'importance, de l'envergure et de l'impact économique du secteur sans but lucratif et ont donc été nettement en deçà de ce qu'il faut pour aider les organismes à but non lucratif à traverser la crise et à entreprendre la reprise. Il serait possible de redéfinir les rapports que les OBNL entretiennent entre eux et avec les gouvernements et les communautés alors que nous réfléchissons à ce que ce serait une reprise économique juste et équitable.

Les recommandations formulées ci-dessus ont été maintes fois proposées, présentées et réitérées et ne sont aucunement surprenantes. C'est maintenant le temps de passer à l'action et de travailler en partenariat. C'est maintenant le temps de reconnaître le secteur sans but lucratif dans toute son ampleur, sa diversité et sa complexité, mais aussi sa flexibilité, son adaptabilité et sa résilience. Les personnes et les collectivités ont beaucoup compté sur le soutien des organismes à but non lucratif pendant la crise de la COVID-19 et continueront de compter sur leurs programmes et leurs services dans la phase de reprise qui est devant nous.

ANNEXE A - QUESTIONNAIRE

A. Impact financier

1. Est-ce que votre OBNL est ouverte présentement ? (cochez la proposition qui s'applique le mieux à votre situation):

- a. Oui, nous fonctionnons comme d'habitude
- b. Oui, nous fonctionnons, mais nous sommes en télétravail et/ou nous fonctionnons selon la prestation de services
- c. Non, nous avons dû fermer nos portes jusqu'à nouvel ordre
- d. Non, nous avons fermé nos portes définitivement
- e. Other:

2. Si votre organisme est ouvert en ce moment, quelles sont vos prévisions financières actuelles?

- a. Nous pouvons maintenir nos activités pendant 1 à 3 mois
- b. Nous pouvons maintenir nos activités pendant 4 à 6 mois
- c. Nous pouvons maintenir nos activités pendant 7 à 12 mois
- d. Nous pouvons maintenir nos activités pendant les prochains 12 mois et plus
- e. Je ne peux pas le dire/ Je ne sais pas

3. Si votre organisation est en fonction pour le moment, est-ce que votre organisation a constaté une hausse en demande pour des services en lien avec la pandémie?

- a. Oui, notre organisme a constaté une hausse de demande de services
- b. Non, notre organisme n'a pas constaté une hausse de demande de services
- c. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas

4. Si votre organisme est ouvert en ce moment, est-ce que votre organisme a constaté une hausse de coûts en lien avec la pandémie?

- a. Oui, notre organisme a constaté une hausse de coûts
- b. Non, notre organisme n'a pas constaté une hausse de coûts
- c. Don't know/Can't say

45

5. Dans l'ensemble, votre organisation a-t-elle constaté des changements dans les revenus et / ou les dépenses depuis le début de la pandémie?

a. Revenus:

i. Augmentation

ii. Restés à peu près le même

iii. Diminution

iv. Je ne sais pas/je ne peux pas le dire

v. Autre:

b. Si oui, par rapport à quel pourcentage du budget de votre organisation?

i. ____%

c. Dépenses :

i. Augmentation

ii. Restés à peu près le même

iii. Diminution

iv. Je ne sais pas/je ne peux pas le dire

v. Autre:

d. Si oui, par rapport à quel pourcentage du budget de votre organisation?

i. ____%

6. Votre organisme a-t-il eu le besoin de puiser dans son fonds de réserve depuis le début de la pandémie COVID-19? (Sélectionnez tout ce qui est applicable) :

a. Oui, notre organisme a eu besoin d'utiliser notre réserve

b. Non, notre organisme n'a pas encore eu besoin d'utiliser notre réserve

c. Notre organisme n'a pas de fonds de réserve

d. Je ne veux pas répondre / je ne sais pas

e. Notre organisme utilise d'autres méthodes (p.ex. réductions de salaire, cartes de crédit personnelles, vente d'actifs), veuillez préciser

7. Si oui, quel montant de votre fonds de réserve avez-vous utilisé depuis le début de la pandémie de la COVID-19?

a. Notre organisme a utilisé entre **1 à 25 pour cent** de ses réserves

b. Notre organisme a utilisé entre **25 à 50 pour cent** de ses réserves

c. Notre organisme a utilisé entre **50 à 75 pour cent** de ses réserves

d. Notre organisme a utilisé entre **75 à 100 pour cent** de ses réserves

8. Selon vos connaissances, veuillez estimer l'impact financier total (c'est-à-dire les pertes) que la pandémie de la COVID-19 (état d'urgence, ralentissement) a eu sur les programmes, services ou fonctionnement de votre organisme, **dans les derniers 3 mois (rétroactif au 13 mars 2020).**

- a. Moins de \$50,000
- b. \$50,000 - \$100,000
- c. \$100,000 - \$250,000
- d. \$250,000 - \$500,000
- e. \$500,000 - \$1,000,000
- f. \$1,000,000 ou plus
- g. Ne s'applique pas à la situation de mon organisme
- h. Autre :

9. Dans les 6 à 12 prochains mois, pensez-vous que la situation de votre organisation va :

- a. S'améliorer
- b. Rester la même
- c. S'empirer
- d. Je ne sais pas

B. Aides fédérales

1. Votre organisme a-t-il bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)?

- a. Oui
- b. Non, notre organisme n'en avait pas besoin
- c. Non, notre organisme n'était pas admissible
- d. Non, je n'étais pas au courant / Ne savais pas comment postuler
- e. Non pour une autre raison (veuillez préciser) :

2. Si votre organisme n'était pas admissible pour la SSUC, veuillez expliquer pourquoi :

3. Votre organisme a-t-il bénéficié du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)?

- a. Oui
- b. Non, notre organisme n'en avait pas besoin
- c. Non, notre organisme n'était pas admissible
- d. Non, je n'étais pas au courant / Ne savais pas comment postuler
- e. Non pour une autre raison (veuillez préciser) :

4. Votre organisme a-t-il bénéficié de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises?

- a. Oui
- b. Non, notre organisme n'en avait pas besoin
- c. Non, notre organisme n'était pas admissible
- d. Non, je n'étais pas au courant / Ne savais pas comment postuler
- e. Non pour une autre raison (veuillez préciser) :

5. Est-ce que votre organisme reçoit des fonds d'agences fédérales et / ou commissions (p.ex. Conseil des arts du Canada) ou autre financement fédéral?

- a. Oui.
- b. Non.
- c. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas.

6. Votre organisme a-t-il bénéficié de l'une des aides financières suivantes liées à la COVID-19 du gouvernement fédéral?

- a. Fonds de soutien d'urgence de 350 millions de dollars pour les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance (octroyé par la Croix-Rouge, les Fondations communautaires du Canada et Centraide Canada)
- b. Fonds de soutien d'urgence de 500 millions de dollars pour les organismes artistiques, culturels et sportifs
- c. 100 millions de dollars en sécurité alimentaire pour améliorer la sécurité alimentaire des populations, y compris les peuples autochtones et les populations du Nord
- d. 9 millions de dollars pour les aîné.e.s (alloués par Centraide Canada)
- e. 20 millions de dollars pour les aîné.e.s
- f. 157 millions de dollars pour l'initiative Vers un chez-soi pour les personne sans-abri
- g. 50 millions de dollars pour la violence basée sur le sexe
- h. Fonds de soutien aux communautés autochtones de 305 millions de dollars (alloué par les centres d'amitié)
- i. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas
- j. Autre :

C. Aides provinciales

1. Votre organisme a-t-il été considéré comme un service essentiel?

- a. Oui.
- b. Non.
- c. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas.

2. Votre organisme a-t-il bénéficié de l'une des aides financières suivantes données par la province pour faire face à la COVID-19 (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)?

- a. Fonds d'appui de 200 millions de dollars pour les services sociaux aux municipalités pour des services comme les refuges pour sans-abri
- b. Fonds d'appui résidentiel de 40 millions de dollars aux organismes financés par le ministère des Enfants et des Services sociaux et communautaires
- c. 8 millions de dollars pour les banques alimentaires
- d. Fonds de soutien communautaire de 11 millions de dollars pour élargir l'offre de repas à domicile pour les aîné.e.s
- e. Paie de pandémie
- f. Équipement de protection acheté au niveau central ou public
- g. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas
- h. Veuillez indiquer d'autres aides provinciales dont votre organisme a bénéficié :

3. Votre organisme bénéficie-t-il des mesures de soutien suivantes annoncées dans le plan d'action pour la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario?

- a. Réduction de l'impôt-santé des employeurs pour toute organisation ayant une masse salariale de 500 dollars à 1 million de dollars
- b. Report du paiement de la prime du Workplace Safety and Insurance Board (WSIB)
- c. Report de l'impôt foncier municipal
- d. Non, notre organisme n'a pas bénéficié des mesures de soutien ci-dessus
- e. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas
- f. Autres (Veuillez préciser) :

4. Y a-t-il d'autres mesures politiques ou règlements provinciaux liés à la COVID-19 qui ont un impact sur votre organisme? Si oui, comment?

5. Est-ce que votre organisme reçoit des fonds d'agences provinciales et / ou de commissions (p.ex. Aide juridique Ontario, Conseil des arts de l'Ontario, Fondation Trillium de l'Ontario) ou autre financement provincial via les municipalités (p.ex. Santé publique, services de garde d'enfants)?

- a. Oui.
- b. Non.
- c. Je ne peux pas le dire / Je ne sais pas.

6. Dans quels sous-secteurs à but non lucratif votre organisme travaille-t-il principalement? (Sélectionnez toutes les réponses appropriées)

- a. Réseaux d'organismes
- b. Site web du gouvernement
- c. Actualités et médias
- d. Bailleurs de fonds gouvernementaux
- e. Autre :

7. Comment évalueriez-vous la réponse du gouvernement ainsi que la communication aux OBNL durant la pandémie de la COVID-19? (Échelle : 1 - Très bonne ; 2 - Bonne ; 3 - Acceptable ; 4 - Mauvaise ; 5 - Très mauvaise)

- a. Réponse du gouvernement fédéral
- b. Réponse du gouvernement provincial
- c. Réponse du gouvernement municipal
- d. Agences gouvernementales fédérales
- e. Agences gouvernementales provinciales

8. Quels défis ou opportunités percevez-vous pour votre organisme en 2020-2021? (p.ex. financement, politiques publiques, etc...)

9. Y a-t-il d'autres ressources ou aides que des fondations, entreprises ou le gouvernement pourraient fournir pour aider votre organisme face à la COVID-19?

10. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager au sujet des mesures fédérales et provinciales liées à la COVID-19? (optionnelle)

D. Employé.e.s, bénévoles et impact communautaire

10. Votre organisme a-t-il mis à pied du personnel (temps plein) en raison de la pandémie?

- a. Oui
- b. Non

11. Si oui, combien d'employé.e.s avez-vous mis à pied (temps plein)?

- a. 0
- b. 1 - 5
- c. 6 - 10
- d. 11 - 20
- e. 20 - 100
- f. 100+

12. Votre organisme a-t-il eu besoin d'embaucher du personnel additionnel (temps plein) durant la pandémie?

- a. Oui
- b. Non

13. Si oui, combien d'employé.e.s avez-vous embauché (temps plein)?

- a. 0
- b. 1 - 5
- c. 6 - 10
- d. 11 - 20
- e. 20 - 100
- f. 100+

14. Votre organisme a-t-il dû réduire les heures de travail du personnel en raison de la pandémie?

- a. Oui
- b. Non

15. Votre organisme planifie-t-il de réembaucher certain.e.s employé.e.s ou tout le personnel mis à pied?

- a. Oui, notre organisme planifie de tous les réembaucher
- b. Oui, notre organisme planifie de réembaucher certain.e.s employé.e.s
- c. Non, notre organisme ne va pas réembaucher le personnel mis à pied
- d. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas

52

16. Votre organisme a-t-il perdu des bénévoles depuis le début de la crise?

a. Oui

b. Non

c. Ne s'applique pas / Mon organisme n'a pas de bénévole outre le conseil d'administration (les membres du CA sont les seul.e.s bénévoles)

17. Votre organisme a-t-il recruté de nouveaux.elles bénévoles depuis le début de la crise?

a. Oui

b. Non

c. Ne s'applique pas / Mon organisme n'a pas de bénévole outre le conseil d'administration

18. Votre organisme a-t-il collaboré avec des nouveaux réseaux d'entraide mutuelle et / ou des associations non-enregistrées dans votre(vos) communauté(s) immédiate(s)?

a. Oui

b. Non

c. Je ne peux pas le dire / je ne sais pas

19. Si oui, quels ont été les résultats? (p. ex. impact sur la communauté, création de réseaux)

20. Existe-t-il des ressources ou des conseils supplémentaires que ONN, l'AFO ou la FTO pourraient fournir ou partager maintenant ou à l'avenir concernant la pandémie de la COVID-19?

E. Au sujet de votre organisme

1. Veuillez indiquer la ville de votre organisme ou de votre siège social si vous avez plus d'un bureau : (choisir une ville) (Menu déroulant plus autre)

2. Quel est le code postal de votre organisme?

3. Quelle est la langue principale utilisée par votre organisme?

- a. Anglais
- b. Français
- c. Bilingue (français et anglais)
- d. Autre :

4. Votre organisation est-elle située dans une communauté rurale, petite, éloignée ou du nord? (Les communautés rurales / petites sont celles qui comptent moins de 20 000 habitants)

- a. Oui
- b. Non

5. Quel est la portée de votre organisme?

- a. Locale
- b. Regionale
- c. Provinciale
- d. Nationale
- e. Internationale
- f. Autre :

6. Dans quels sous-secteurs à but non lucratif votre organisme travaille t-il principalement?

- a. Arts, culture, patrimoine et tourisme
- b. Associations d'entreprises, associations professionnelles et syndicats
- c. Développement communautaire et logement
- d. Éducation et recherche
- e. Environnement
- f. Octroi de subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat
- g. Santé (p.ex. maisons de soins infirmiers, interventions en santé mentale)
- h. Hôpitaux, universités et collèges
- i. International
- j. Droit, représentation et politique
- k. Services sociaux (p.ex. agences multiservices, services de garde d'enfants, services d'établissement, services aux personnes âgées)
- l. Sports, loisirs et autres clubs sociaux (p.ex. Clubs de loisir, bien être, sports amateurs)
- m. Espaces religieux n. Autre : _____

7. Êtes-vous ou fonctionnez-vous comme suit :

- a. Association non enregistrée ou groupe communautaire
- b. Organisme de bienfaisance enregistré
- c. Organisme à but non lucratif
- d. Autre (veuillez préciser) :

8. Vos programmes ou services sont-ils conçus spécifiquement pour bénéficier aux communautés suivantes? (Sélectionnez tout ce qui est applicable)

- a. Communautés noires et personnes racialisées
- b. Enfants et jeunes
- c. Communautés PMI (Première Nations, Métis, Inuit
- d. Personnes vivant en situation de handicap
- e. Les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou de dépendances
- f. Personnes confrontées à des obstacles à l'emploi
- g. Étudiant.e.s (secondaires et postsecondaires)
- h. Personnes sans-abri
- i. Femmes et / ou filles
- j. Personnes vivant en situation de pauvreté
- k. Ménages à faible revenu
- l. Nouveaux.elles arrivant.e.s et réfugié.e.s
- m. Aîné.e.s
- n. Ancien.ne.s combattant.e.s
- o. Populations carcérales
- p. Communautés rurales et éloignées
- q. Communautés LGBBTQIA+
- r. Francophone communities
- s. Autre (Veuillez préciser) :

9. Le budget de fonctionnement annuel de mon organisme est : (p.ex. 2019-2020 ou 2020 si vous fonctionnez sur une année civile)

- a. 0 - \$99,999
- b. \$100,000 - \$249,999
- c. \$250,000 - \$499,999
- d. \$500,000 - \$999,999
- e. \$1,000,000 - \$2,999,999
- f. \$3,000,000 - \$10,000,000
- g. \$10,000,000 +
- h. Je ne souhaite pas répondre

10. Quelle est la plus grande source de financement de votre organisation?

- a. Revenu gagné
- b. Collecte de fonds
- c. Subventions (p.ex. fondations)
- d. Financement provincial
- e. Financement fédéral
- f. Financement municipal
- g. Autre (Veuillez préciser) :

11. Le 1er mars (avant les décrets d'urgence), indiquez le nombre d'employé.e.s à temps plein (ou équivalent) :

- a. 0
- b. 1- 5
- c. 6- 10
- d. 11 -20
- e. 20- 100
- f. 100+

12. Mon rôle principale dans l'organisme est :

- a. Membre du conseil d'administration
- b. PDG ou direction générale
- c. Vice-président.e ou directeur.trice
- d. Gestionnaire
- e. Bénévole (pas dans le conseil d'administration)
- f. Autre employé.e

56

13. Veuillez inclure vos coordonnées

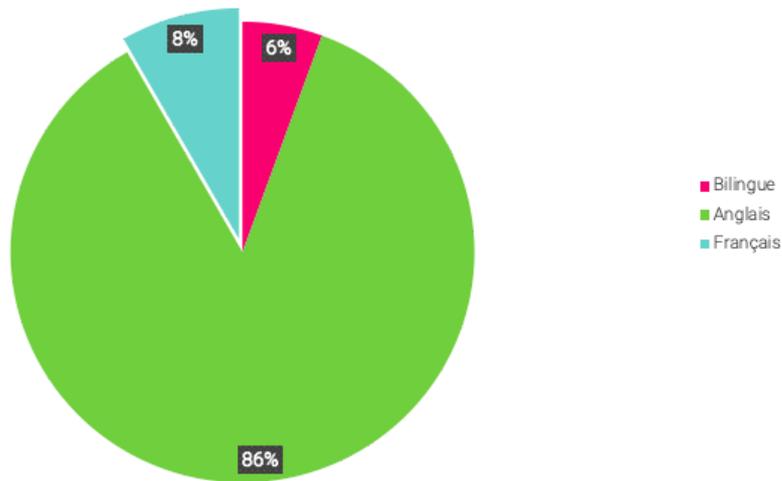
- Nom, organisme, courriel, téléphone

14. Seriez-vous prêt.e à parler aux médias au nom de votre organisme au sujet de l'impact de la pandémie de la COVID-19?

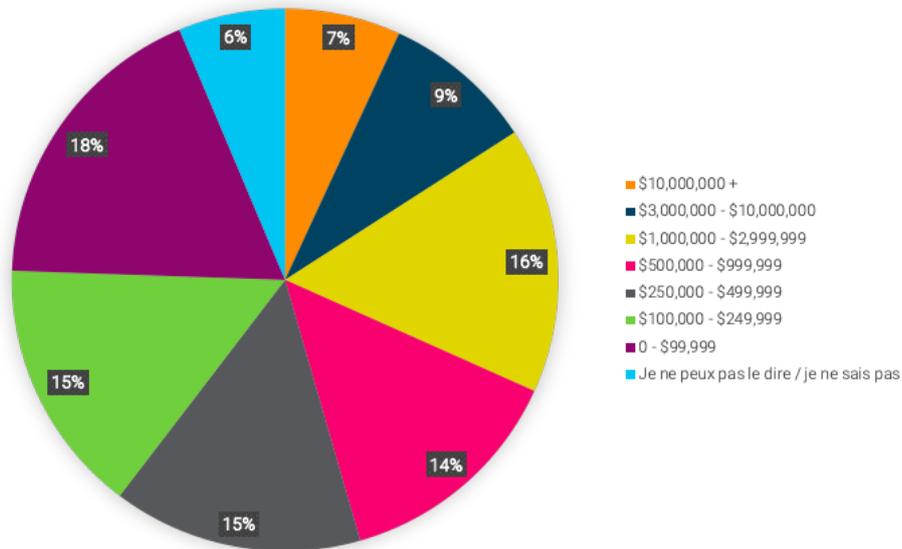
- a. Oui en anglais
- b. Oui en français
- c. Oui, en français et en anglais
- d. Non

ANNEXE B - PROFIL DES ORGANISMES SONDÉS

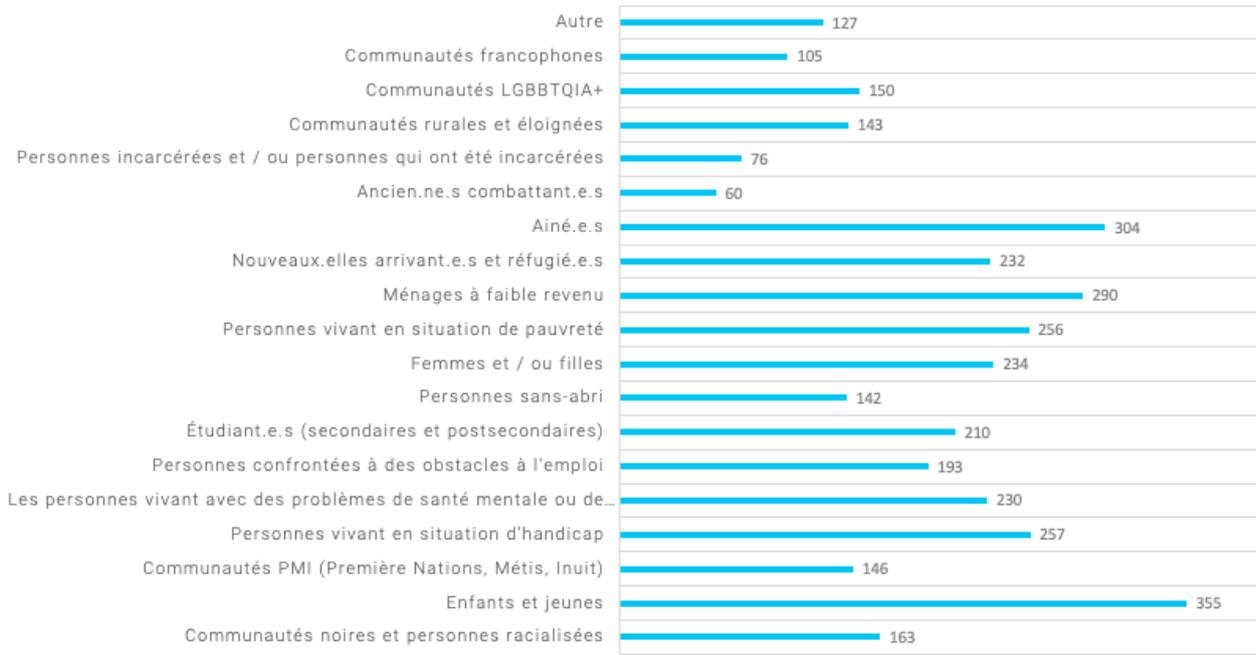
Langue principale des répondants



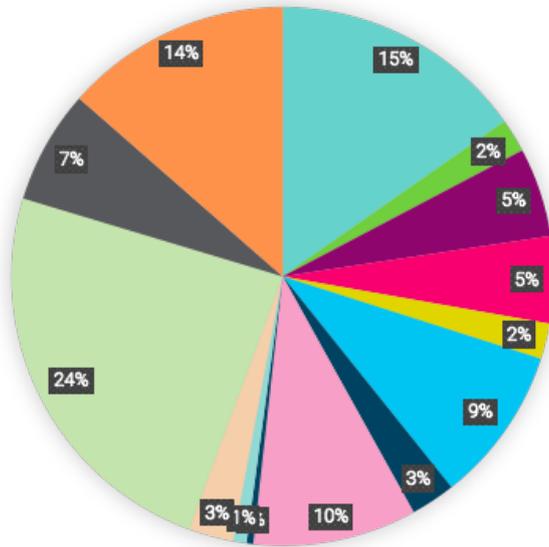
Budget opérationnel annuel



Populations desservies par les répondants

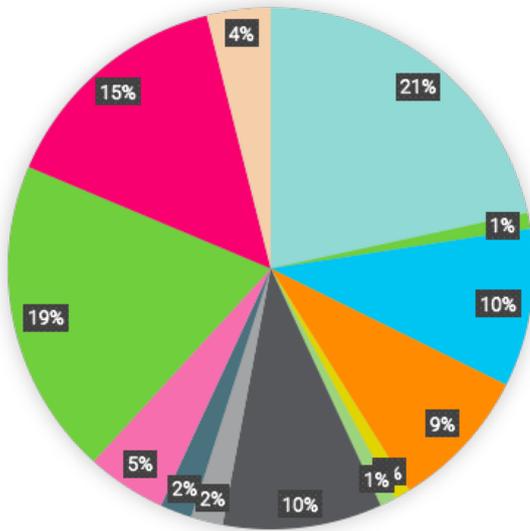


Sous-secteur de répondants



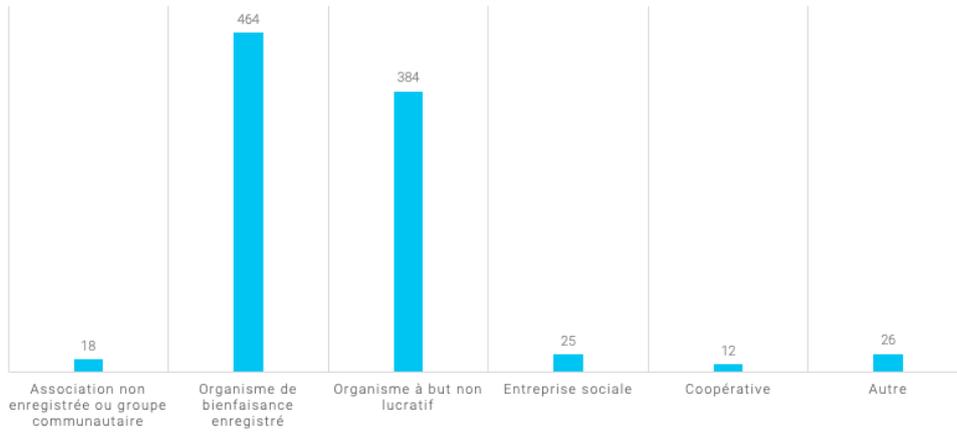
- Arts, culture, patrimoine et tourisme
- Associations d'entreprises, associations professionnelles et syndicats
- Développement communautaire et logement
- Éducation et recherche
- Environnement
- Les communautés religieuses
- Octroi de subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat
- Santé
- Hôpitaux, universités et collèges
- International
- Droit, représentation et politique
- Services sociaux
- Sports, loisirs et autres clubs sociaux
- Autre

Sous-secteur de répondants (francophone)

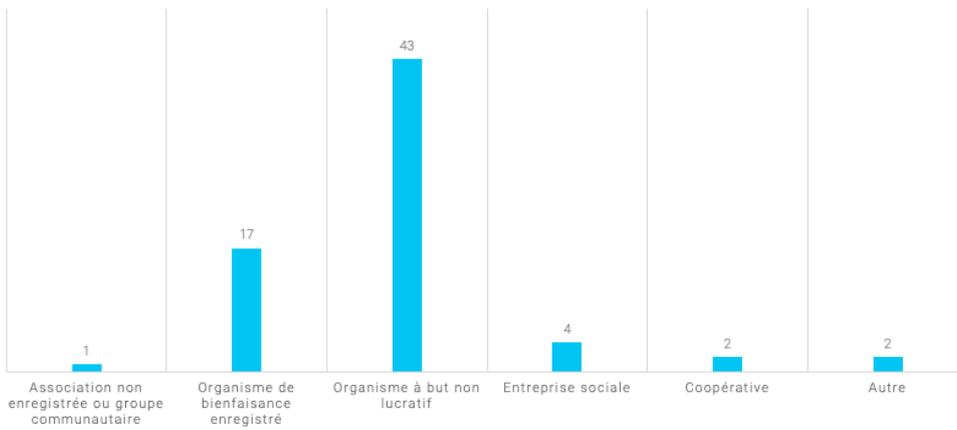


- Arts, culture, patrimoine et tourisme
- Associations d'entreprises, associations professionnelles et syndicats
- Développement communautaire et logement
- Éducation et recherche
- Environnement
- Les communautés religieuses
- Octroi de subventions, collecte de fonds et promotion du bénévolat
- Santé
- Hôpitaux, universités et collèges
- International
- Droit, représentation et politique
- Services sociaux

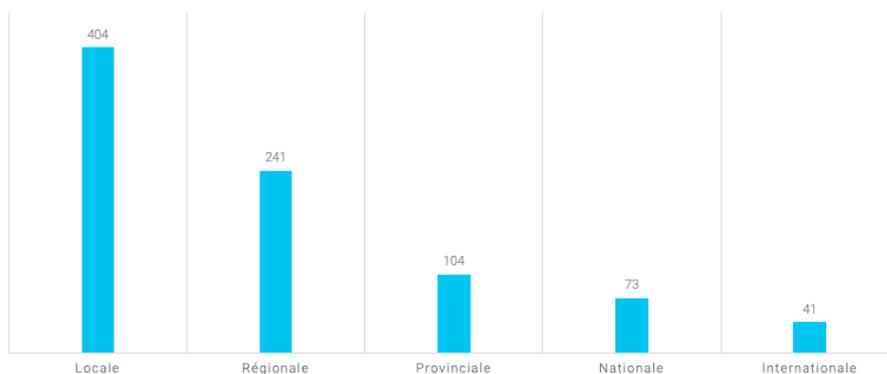
Le statut d'organisme de bienfaisance



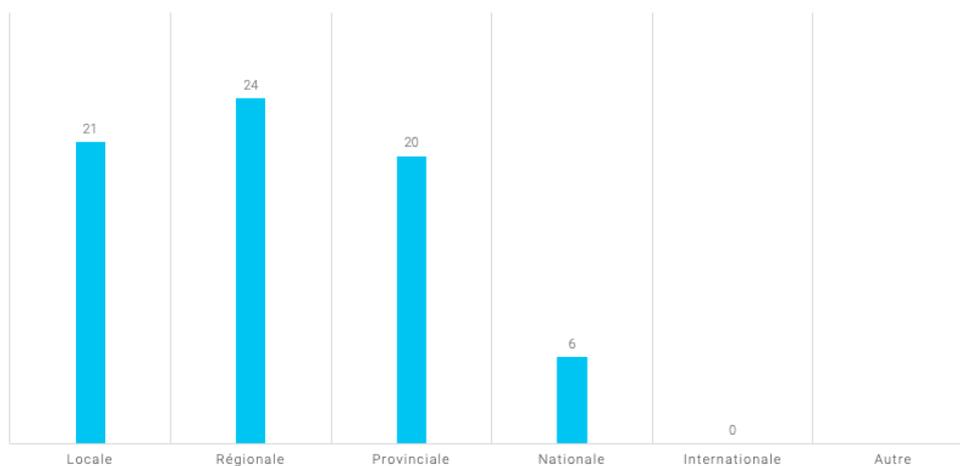
Le statut d'organisme de bienfaisance (francophone)



Domaine de service organisationnel



Domaine de service organisationnel (francophone)



ANNEXE C - DONNÉES

Pour consulter l'ensemble des données du sondage, veuillez visiter notre page web consacrée à l'enquête COVID-19 : <http://theonnc.ca/our-work/covid-survey-2020/>.